



Communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien

Plan Climat Air Energie Territorial



LE PLAN
D' ACTIONS

Juin 2019

LE GAZ 24h

L'ÉLECTRICITÉ

Axes stratégiques	Intitulés des actions et sous-actions du PCAET	
1- Se doter d'un projet d'aménagement et de schémas directeurs qui engagent durablement la transition écologique	1	Conduire des réflexions prospectives pour garantir les orientations majeures du territoire
	1.1	Elaborer un document de planification de type PLUI ou PLUIH
	1.2	Réaliser un schéma directeur des ENR
	1.3	Mettre en place un Plan Global de Mobilité
	2	Intégrer les enjeux Climat-Air-Energie dans les projets d'aménagement et de construction
	2.1	Accompagner la repolarisation du territoire et les opérations de requalification urbaine des bourgs centres principaux (Thizy-les-Bourgs/Cours, Amplepuis, Tarare) par le traitement coercitif de l'habitat indigne et production d'ENR
	2.2	Renouveler les pratiques de conception de zones d'activités pour créer des zones et des bâtiments exemplaires
	2.3	Accompagner les projets de constructions neuves au même titre que les projets de rénovation
2- Rénover le bâti et améliorer les usages pour plus de performance énergétique	3	Structurer une offre de services et de financements pour accompagner les rénovations du bâti toutes cibles confondues
	3.1	Participer à la création d'une agence de maîtrise de l'énergie
	3.2	Mobiliser des financements pour accélérer les rénovations globales des logements
	3.3	Former les professionnels du bâtiment via des chantiers démonstrateurs pour une montée en compétence des artisans locaux
	3.4	Accompagner les habitants pour enclencher des rénovations globales
	3.5	Accompagner les collectivités (commune et COR) à la rénovation de leur patrimoine
	3.6	Accompagner les entreprises pour la rénovation de leurs locaux d'activité
	4	Améliorer la performance énergétique des équipements publics : suivre les consommations énergétiques et planifier les investissements
	4.1	Réactiver un service de "conseillers en énergie" au bénéfice des communes et de la COR
	4.2	Etude puis rénovation des sites prioritaires de la COR: piscines, écomusée, ferme Jean-Recorbet
3- Encourager les changements de pratiques pour engager collectivement la transition écologique : déplacements, déchets, qualité de l'air	5	Encourager les entreprises à optimiser leurs flux et leurs process et tendre vers une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale
	5.1	Accompagner les entreprises dans l'optimisation de leurs flux et la réduction de leurs consommations énergétiques (visites énergie et TPE-PME gagnantes sur tous les coûts)
	5.2	Accompagner les entreprises à améliorer leur process industriels et porter une démarche d'écologie industrielle Territoriale
	6	Développer l'économie locale et les fonctions de centralité des pôles principaux pour réduire les déplacements
	6.1	Implanter des projets économiques qui créent et fixent de l'emploi localement
	6.2	Développer le Management de centre-ville pour maintenir le commerce dans les polarités
	6.3	Adapter l'offre commerciale pour encourager la consommation de proximité
	6.4	Maintenir un niveau de service satisfaisant dans les différents bassins de vie
	6.5	Favoriser le télétravail
	7	Réduire, optimiser et limiter l'impact des déplacements motorisés et développer les pratiques alternatives de mobilité
	7.1	Déploiement du covoiturage dynamique et de l'autopartage
	7.2	Encourager l'utilisation de vélos à assistance électrique
	7.3	IRVE
	7.4	Station GNV
	7.5	Renouvellement de la flotte véhicules et BOM de la COR
	8	Réduire les déchets, mieux les valoriser et réduire l'impact de leur collecte et traitement
	8.1	Encourager le compostage individuel (distribution composteur) et collectif (action avec les bailleurs)
	8.2	Sensibiliser les habitants au tri, compostage etc. avec les ambassadeurs de tri
8.3	Réduire les émissions GES liées à la collecte en optimisant les circuits de collecte	
9	Améliorer les connaissances et l'appropriation des enjeux sur la qualité de l'air pour une approche transversale et des actions spécifiques	
9.1	Développer la connaissance et sensibiliser sur la qualité de l'air	
9.2	Mettre en place une veille et des actions d'amélioration de la qualité de l'air sur des enjeux spécifiques	
4- Inscrire les ressources locales au cœur des projets du territoire pour produire une énergie verte et conforter les filières locales	10	Promouvoir une activité agricole qui s'engage dans les défis climatiques et environnementaux du territoire
	10.1	Soutenir les projets agricoles visant la transformation et la commercialisation localement, les changements de pratiques en faveur de l'environnement et l'adaptation au changement climatique avec le programme LEADER
	10.2	Mobiliser les Mesures Agro-environnementales pour valoriser des pratiques favorables à la biodiversité et au maintien des surfaces en herbes et zones humides
	10.3	Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial pour concilier les enjeux alimentaires, agricoles et environnementaux
	10.4	Améliorer la performance économique et environnementale des exploitations par des audits individuels
	11	Soutenir une gestion durable de la forêt et le développement du bois-construction
	11.1	Encourager une gestion durable de la forêt privée et l'adaptation au changement climatique
	11.2	Mettre en place un projet sylvicole territorial pour renforcer les fonctions de séquestration, stockage et substitution Carbone de la forêt.
	11.3	Prendre en compte la diversité des usages et des intervenants forestiers pour réussir collectivement la gestion durable de la forêt et encourager l'utilisation du bois-construction
	11.4	Soutenir des projets sylvicoles visant l'adaptation au changement climatique et le changement de pratiques avec le programme LEADER
	12	Augmenter la part d'EnR Thermiques dans le mix énergétique du territoire
	12.1	Développer des réseaux de chaleurs publics/privés et grosses chaudières collectives au bois énergie
	12.2	Développer l'usage du bois énergie domestique en priorité sur des remplacements de vieux appareils ou foyers ouverts
	12.3	Promouvoir et développer l'usage du solaire thermique
	12.4	Promouvoir et développer l'usage de PAC géothermique en priorité sur les bâtiments rénovés thermiquement
	12.5	Etudier les potentiels d'énergies de récupérations et développer ce potentiel
	12.6	Soutenir les projets de méthanisations à la ferme (similaire 14.2)
	13	Augmenter la part d'EnR Photovoltaïque dans le mix énergétique du territoire
	13.1	Animer la stratégie, communiquer et sensibiliser auprès du plus grand nombre
	13.2	Utiliser le patrimoine public comme vitrine de sites photovoltaïques exemplaires
	13.3	Mobiliser les propriétaires et faciliter la mise à disposition des toitures
	13.4	Développement du Photovoltaïque Agricole
	13.5	Développer des outils territoriaux pour financer les projets d'énergies renouvelables (citoyens, collectivités et privés)
	13.6	Faciliter les relations avec les installateurs et mutualiser les outils de suivi et de maintenance
	13.7	Lever les freins à l'installation de panneaux photovoltaïques liés à l'urbanisme en zone bâtie et préserver les espaces agricoles et forestiers
	14	Augmenter la part d'EnR Méthanisation dans le mix énergétique du territoire
	14.1	Développer des projets de méthanisations territoriales
	14.2	Soutenir les projets de méthanisations à la ferme (même action 12.6)
14.3	Effectuer une veille réglementaire et technique sur la méthanisation (transport du biométhane/ Collecte des IAA...)	
15	Augmenter la part d'EnR Eolien dans le mix énergétique du territoire	
15.1	Soutenir les projets éoliens et veiller aux intérêts du territoire	
15.2	Soutenir et accompagner le développement du Parc Eolien de la SAS Beaujolais Vert	
16	Augmenter la part d'EnR Hydraulique dans le mix énergétique du territoire	
16.1	Etudier finement le potentiel hydraulique sur les réseaux d'eau potable	
16.2	Développer des ouvrages micro-hydraulique	
17	Préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et des zones humides	
17.1	Mener une étude prospective sur la gestion qualitative et quantitative de l'eau	
17.2	Approfondir la connaissance et l'appropriation des enjeux liés à la biodiversité	
Exemplarité de la COR, animation, suivi et évaluation du PCAET	18	Bilan carbone et citergie
Exemplarité de la COR, animation, suivi et évaluation du PCAET	19	Ingénierie : suivi et animation
Exemplarité de la COR, animation, suivi et évaluation du PCAET	20	Communication

Axe 1

Se doter d'un projet d'aménagement et de schémas directeurs qui engagent durablement la transition écologique

Action 1

Se doter d'un projet d'aménagement et de schémas directeurs qui engagent durablement la transition

Thèmes concernés :

- Maitrise de l'énergie
- Production ENR
- Qualité de l'air
- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des émissions de GES

Contexte et descriptif de l'action

La COR s'est engagée courant 2017, de façon complémentaire à la réalisation du PCAET, dans une démarche d'élaboration d'un projet de territoire. Les enjeux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique ont pris une place centrale dans cette réflexion et il est clairement apparu qu'ils devaient être mieux repérés et traités dans les documents d'urbanisme et de planification.

Pour plus de cohérence dans les grandes orientations et pour plus d'homogénéité réglementaire, ce document d'urbanisme nécessiterait d'être réalisé à l'échelle de la COR, dans le cadre d'un PLU intercommunal (action 1.1). Ainsi, en 2018, le Céréma accompagne la COR dans l'écriture d'éléments de programmes à intégrer au PLUI, qui viseront à traiter singulièrement la question de la transition énergétique. La démarche "aménager la COR dans la transition énergétique" comprend aussi un volet exploratoire basé sur des cas pratiques ou projets "démonstrateurs" visant à aménager et construire autrement, notamment les logements et les zones d'activités.

Les enjeux de rénovation d'un parc de logement globalement inadapté et la nécessité de remettre les objectifs du PLH en adéquation avec les ambitions du PCAET permettent d'envisager l'intégration d'un volet Habitat dans ce futur PLUI-H.

Par ailleurs, suite à l'étude de potentiel de développement des ENR réalisée en 2014 à l'échelle du Beaujolais Vert, qui a permis les arbitrages du PCAET, il sera nécessaire de préciser la localisation et de planifier ces projets dans le cadre d'un Schéma directeur des ENR qui s'intéressera au potentiel jusqu'ici peu étudié des énergies de récupération. (action 1.2). Ce schéma pourrait être un volet du PLUI ou une pièce annexe qui pourrait lui être versée pour assurer la compatibilité des deux documents et éviter les blocages

Enfin, le thème de la mobilité et des déplacements a fait l'objet d'échanges très riches et de choix très ambitieux dans le cadre du PCAET. Un document cadre d'orientation pourrait se montrer nécessaire. La réalisation d'un Plan Global de Déplacement est ainsi envisagée (action 1.3).

1.1	Elaborer un document de planification de type PLUI ou PLUIH
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Etat, Communes, PPA
Calendrier	Lancement des premières études du PLUI-H en 2019/2020
Moyens	Budget d'études à définir à inscrire au budget 2019
Objectifs	Le document, notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durable devra prendre en compte l'enjeu d'adaptation au changement climatique. Notamment en travaillant sur la limitation de l'étalement urbain (confortement des polarités et des bassins de vie, densité et formes urbaines), sur les îlots de chaleur et le bioclimatisme, sur les déplacements, sur la préservation des corridors écologiques des ressources naturelles dont la ressource en eau (superficielle et souterraine. Les notions de potentiel de séquestration carbone dans les sols et la question des risques naturels devront aussi être traités. Enfin, en lien avec le Schéma directeur de l'énergie, il

	<p>conviendra aussi de mettre en cohérence les projets de développement urbain, la production d'énergies renouvelables et la gestion des réseaux. .</p> <p>Le PLUI peut aussi être un outil pour amorcer des démarches de réhabilitation de grands tènements existants, notamment au travers d'OAP</p> <p>Il est aussi apparu fortement dans le cadre de la démarche « projet de territoire » et d'élaboration du PCAET que la question des relations avec les territoires voisins, notamment la métropole Lyonnaise, nécessitait d'être approfondie.</p>
--	---

1.2	Réaliser un schéma directeur des ENR	
Maitre d'ouvrage	COR	
Partenaires	ADEME, HESPUL, communes	
Calendrier	Lancement de l'étude en 2019/2020 (avant ou en même temps que le PLUI)	
Moyens	Budget d'étude avec financements ADEME à inscrire au budget 2019	
Objectifs	<p>L'objectif de ce schéma sera de localiser les projets de production ENR après vérification de leur faisabilité technique et réglementaire et de les retranscrire dans les documents d'urbanisme. Qu'il soit fait en amont ou en même temps que le PLUI, ce document devrait être intégralement retranscrit dans le document d'urbanisme et ne peut donc pas être réalisé dans un 2^{ème} temps.</p> <p>Le schéma directeur intégrera en particulier les enjeux en lien avec le milieu naturel, les continuités écologiques et la consommation d'espace afin d'assurer la compatibilité des futurs projets.</p>	

1.3	Elaborer un Plan Global de Déplacement	
Maitre d'ouvrage	COR	
Partenaires	Conseil Régional, Communes, associations, SYTRAL	
Calendrier	Lancement de l'étude en 2019/2020	
Moyens	Budget d'étude	
Objectifs	<p>Malgré le transfert de la compétence transport au SYTRAL, la COR souhaite garder une vision stratégique et prospective des enjeux de déplacements sur son territoire pour adapter sa politique de mobilité tout public confondu (habitants, scolaire, entreprises) et faciliter les discussions avec le SYTRAL. En favorisant l'intermodalité et les mobilités douces, ce Plan Global de Déplacement permettra de limiter les émissions de polluants atmosphériques et de Gaz à effet de serre.</p> <p>Ce volet déplacement pourrait tout à fait être traité dans le PLUI sans nécessité de faire l'objet d'une étude spécifique.</p>	

Axe 1

Se doter d'un projet d'aménagement et de schémas directeurs qui engagent durablement la transition écologique

Action 2

Intégrer les enjeux Climat-Air-Energie dans les projets d'aménagement et de construction

Thèmes concernés :

- Maitrise de l'énergie
- Production ENR
- Qualité de l'air
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des émissions de GES

Contexte et descriptif de l'action

Alors que les pôles urbains historiques de la COR sont globalement en recul démographique, un des enjeux prioritaire du territoire est la revitalisation des bourgs principaux que sont Tarare, Thizy-les-Bourgs et Amplepuis. La repolarisation du territoire doit permettre de lutter contre l'étalement urbain et de structurer des bassins de vie qui permettront de mieux maîtriser les déplacements.

Pour agir dans ce sens, les politiques de planification (action 1) doivent être accompagnées d'outils opérationnels permettant la requalification des espaces urbains. Aux côtés des communes, la COR, interviendra sur des opérations importantes de traitement coercitif de l'habitat indigne et de production d'énergie renouvelable (action 2.1). Dans ce cadre, la COR souhaite une prise en compte renforcée des enjeux de transition écologique et d'adaptation au changement climatique (îlots de chaleur etc.). Pour faire évoluer les approches et les pratiques, le cas concret de l'îlot Jean-Jaurès à Thizy-les-bourgs, est accompagné par le Céréma comme un "projet démonstrateur". Ce travail permettra de renouveler les méthodes de travail au profit de l'ensemble des projets à venir sur les différentes communes.

Après l'habitat, le deuxième projet démonstrateur s'intéresse à l'aménagement de zones d'activités que la COR souhaite plus intégrées (action 2.2). Les questions de densification des zones, de l'utilisation de matériaux biosourcés (bois local), de l'intégration d'EnR...intéresse particulièrement la COR qui étudiera la faisabilité de ces pistes sur le projet concret de ZA de Saint Romain de Popey.

Enfin, au même titre que pour les projets de rénovation, l'amélioration des performances énergétiques des constructions neuves nécessite un accompagnement adapté des maîtres d'ouvrage (action 2.3). Cet accompagnement, qui n'est actuellement pas assuré par la plateforme de rénovation, pourrait par contre être une nouvelle compétence confiée à la future agence locale de maîtrise de l'énergie qui devrait être créée en 2019 ou 2020.

2.1 Accompagner la repolarisation du territoire et les opérations de requalification urbaine des bourgs centres principaux (Thizy-les-Bourgs/Cours, Amplepuis, Tarare) par le traitement coercitif de l'habitat indigne et production d'ENR

Maitre d'ouvrage	Les communes de Thizy-les-Bourgs, Tarare et Amplepuis en lien avec la COR sur ses compétences RHI-ORI-THIRORI et production d'ENR
Partenaires	Communes, Organismes HLM, Etat
Calendrier	2018 à 2024
Moyens	Autorisation de programmes et crédits de paiement inscrits au Budget 2018 prévoyant des crédits de 300 000€ en 2018 puis 900 000€ en 2019 et en 2020 pour la compétence RHI-THIRORI Réalisation des réseaux de chaleur de Thizy-les-Bourgs et de Cours : chiffrage en cours.
Objectifs	La repolarisation du territoire est une action particulièrement structurante du projet de territoire et du PCAET permettant de limiter l'étalement urbain et de préserver les

	<p>espaces naturels et agricoles tout en limitant les déplacements et les consommations énergétiques, émissions de GES et de polluants qu'ils génèrent.</p> <p>Aux côtés des communes et pour soutenir les projets ambitieux de requalification des villes de Tarare, Thizy-les-Bourgs/Cours et Amplepuis, la COR va s'appuyer sur plusieurs de ses compétences.</p> <p>Parallèlement à la redynamisation des fonctions commerciales et de « centralité » des polarités (actions 6.2 à 6.4) elle prendra aussi activement part aux opérations de requalification urbaine.</p> <p>Sur ce dernier point, la COR peut utiliser ses compétences en matière de traitement coercitif de l'habitat indigne mais aussi de production d'énergies renouvelables pour porter des projets structurants tels que les réseaux de chaleur sur les villes de Thizy-les-Bourgs et de Cours.</p> <p>En matière d'habitat les zones d'intervention sont identifiées ou en cours d'identification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Thizy-les-Bourgs : Une opération programmée sur l'îlot Jean Jaurès et un 2ème îlot identifié - Tarare: une étude en cours a permis d'identifier 3 îlots - Amplepuis : identification des îlots en cours. <p>Le projet de l'îlot Jean-Jaurès est un des ""projets démonstrateur"" accompagné par le Céréma dans le cadre de la démarche ""aménager un territoire dans la transition énergétique"". L'objectif étant de réussir à mener des opérations de construction-rénovation avec les bailleurs sociaux qui puissent prendre en compte des objectifs énergétiques ambitieux (enveloppe bâti et EnR). L'objectif est de mettre en place des méthodes reproductibles dans le cadre des autres programmes à venir dans le cadre du THIRORI et plus largement.</p> <p>Cette approche de restructuration urbaine devra intégrer la question de l'adaptation au changement climatique en prenant en compte la problématique des îlots de chaleur et la question de la nature en ville.</p>
--	---

2.2	Renouveler les pratiques de conception de zones d'activités pour créer des bâtiments exemplaires
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Etat, FIBOIS, HESPUL, Caisse des dépôts, entreprises
Calendrier	Conception des bâtiments d'activité situés à Saint Romain de Popey en 2018
Moyens	Partenariat entre la COR et la Caisse des dépôts et possibilité d'associer des entreprises locales au Capital
Objectifs	La COR souhaite avancer sur la question des bâtiments industriels et va profiter d'un projet dont elle a la maitrise d'ouvrage pour développer de nouveaux référentiels et intégrer la question des matériaux (bio-sourcés) et des EnR. A cette fin, la COR projette de s'associer à la Caisse des dépôts et d'autres éventuels investisseurs privés (entreprises locales) pour réaliser ces aménagements et construire des bâtiments d'activité exemplaires et si possible avec des procédés reproductibles.

2.3	Accompagner les projets de constructions neuves au même titre que les projets de rénovation
Maitre d'ouvrage	COR puis Future agence locale de maitrise de l'énergie
Partenaires	Communes, CAPEB, constructeurs
Calendrier	Montée en puissance entre 2020 et 2022
Moyens	Adhésion à l'agence et à ce service spécifique

Objectifs	<p>Le PLUI permettra de limiter l'étalement urbain et de préserver la trame verte et bleu en délimitant les futures zones à urbaniser sur la COR. Avec l'augmentation des épisodes caniculaires et de phénomènes météorologiques violents (crus, inondations, tempêtes) ces nouveaux aménagements urbains devront prendre en compte la question des risques naturels et de gestion des eaux pluviales et privilégier les aménagements bioclimatiques.</p> <p>Mais les projets de constructions neuves ne sont à ce jour pas accompagnés alors qu'une sensibilisation amont pourrait notamment permettre de favoriser le recours aux matériaux bio-sourcés et aux énergies renouvelables (photovoltaïque, chauffe-eau solaire, PAC géothermale) et de mieux prendre en charge la question de la qualité de l'air intérieure.</p> <p>L'objectif de l'action est donc de proposer un service d'accompagnement tous maîtres d'ouvrages confondus pour faciliter la mise en œuvre des objectifs Climat-Air-Energie du territoire.</p> <p>L'accompagnement des particuliers et des collectivités sur des projets neufs pourrait assez facilement être réalisé par l'intermédiaire de la plateforme locale de la rénovation (future Agence). L'accompagnement des entreprises reste à structurer et pourrait intervenir dans un 2^{ème} temps.</p>
-----------	---

Axe 2

Rénover le bâti et améliorer les usages pour plus de performance énergétique

Action 3

Structurer une offre de services et de financements pour massifier les rénovations du bâti toutes cibles confondues

Thèmes concernés :

- Maitrise de l'énergie
- Qualité de l'air
- Réduction des émissions de GES

Contexte et descriptif de l'action

En 2018, La COR dispose d'une véritable offre de service pour accompagner les rénovations énergétiques. Cette offre de service passe principalement par la plateforme de rénovation énergétique en ce qui concerne le logement mais aussi par divers partenariats (HESPUL, FIBOIS, SYDER...) qui permettent de mettre à disposition une expertise spécifique pour les entreprises ou les collectivités.

A l'heure de l'élaboration du PCAET cette organisation est contrainte d'évoluer. En effet, la fin de la convention TEPCV, l'arrêt des financements ADEME et le retrait du SYDER pour le portage des Conseillers en Energie Partagés, ou encore la baisse des financements (ADEME et Conseil Régional) pour l'Espace Info Energie, viennent questionner la pérennité des dispositifs actuels et de leur complémentarités.

Pour autant, les objectifs ambitieux du territoire en matière de transition énergétique ne sont pas remis en question et ont même été réaffirmés lors de l'élaboration du PCAET. A cet égard, la nécessité d'organiser un SPPEH, Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (loi TEPCV) est une opportunité pour optimiser et conforter l'action de la COR en la matière.

Ainsi, l'objectif premier de la COR est de prendre activement part à la structuration d'un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat mutualisé entre les EPCI du Rhône qui pourra reprendre et compléter son offre de service dans le cadre stabilisé d'une agence locale de l'énergie (action 3.1).

Le deuxième enjeu de la COR sera de mobiliser des financements incitatifs pour soutenir des projets de rénovation ambitieux en faisant évoluer l'Écopasse existant. La question de l'habitat est centrale pour la COR, car la problématique d'un parc dégradé et inadapté (avec une précarité énergétique préoccupante) participe à l'image d'un territoire en déclin que la COR veut inverser. Il est donc certain que la COR, au-delà des financements qu'elle sollicitera auprès de ses partenaires, mobilisera elle-même des budgets pour maintenir des aides à la rénovation de l'habitat sur son territoire (action 3.2).

La massification des rénovations doit aussi s'appuyer sur les professionnels du bâtiment régulièrement formés aux techniques les plus performantes. En ce sens, la COR, via sa plateforme de rénovation va poursuivre ses formations auprès des artisans locaux grâce à la mise en place de chantiers démonstrateurs (action 3.3).

Au-delà des outils (plateforme de la COR ou Agence Locale), dont la construction va donner lieu à une période transitoire inévitable, la COR devra poursuivre ses objectifs de rénovations, toutes cibles confondues et maintenir une capacité d'accompagnement technique, en direction:

- Des habitants (action 3.4)
- Des collectivités (action 3.5)
- Des entreprises (action 3.6)

3.1 Participer et s'engager dans la création d'une Agence de Maitrise de l'énergie

Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	EPCI du Rhône, HESPUL, ADEME, Conseil départemental, Conseil Régional
Calendrier	2019
Moyens	Moyens humains et mobilisation des élus pour prendre part aux réflexions et à la gouvernance de la future agence – Demande d'aides auprès de l'ADEME et la Région en phase de structuration du service

Objectifs	Création d'une agence locale de maîtrise de l'énergie qui permettrait de maintenir et compléter l'offre de la plateforme de rénovation de la COR et qui pourrait comprendre différentes briques pour une adhésion "à la carte" des EPCI. L'agence intégrera l'Espace Information Energie et développera le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat. L'intégration de services mutualisés complémentaires comme les Conseillers en Energie Partagés, ou une offre d'accompagnement "autres publics" est envisageable à terme. Le transfert de l'offre de service de la COR vers cette agence sera donc certainement progressif et la COR devra maintenir ses propres interventions durant cette période transitoire.
-----------	---

3.2	Mobiliser des financements pour accélérer les rénovations globales des logements	
Maitre d'ouvrage	COR	
Partenaires	Etat (Ministère de la transition écologique), ADEME, banques	
Calendrier	2018 à 2024	
Moyens	temps humain pour répondre aux appels à projets, monter les demandes de subventions et assurer l'ingénierie financière. Budget COR alloué aux aides à la rénovation de l'habitat : 500 000€ en 2018 (dont 400 000€ issus de fonds TEPCV)	
Objectifs	L'objectifs territorial du PCAET est de 660 rénovations par ans (dont environ 2/3 de maisons individuelle et 1/3 de logements collectifs). Les objectifs d'accompagnement de la plateforme ou de l'agence sont de la moitié de cet objectif soit environ 370 rénovations/ans Une adaptation de l'écopasse de la COR devra être réalisé en cohérence avec les objectifs du PCAET et des enveloppes allouées : encourager via un mécanisme financier la rénovation globale et performante, l'usage d'éco matériaux et les EnR... La mobilisation des acteurs financiers (banques) sera également incontournable. Le conventionnement avec l'ANAH permettra d'assurer un niveau d'aide convenable pour les ménages les plus précaires : PIG ambitieux (OPAH ou autre) avec un accompagnement cohérent et identique et/ou supérieur aux non éligibles ANAH.	

3.3	Former les professionnels du bâtiment via des chantiers démonstrateurs pour une montée en compétence des artisans locaux	
Maitre d'ouvrage	COR puis potentiellement Agence locale de maîtrise de l'énergie	
Partenaires	Fédérations des professionnels du BTP (FFB, CAPEB)	
Calendrier	2018 à 2024	
Moyens	Budget de fonctionnement de la plateforme de rénovation de l'habitat. Prestation pour la mise en place des chantiers/formations	
Objectifs	Ces formations et chantiers démonstrateurs permettent de former les professionnels aux techniques et matériaux de rénovations innovants et/ou biosourcés (bois local) permettant l'accès à la rénovation basse consommation à des coûts maîtrisés. Ces modules qui réunissent différentes entreprises permettent aussi d'améliorer la coordination entre les différents corps de métiers intervenants sur les chantiers. D'ici 2020, le contenu de ces formations pourrait évoluer pour prendre en compte la notion de qualité de l'air intérieur (ventilation, matériaux...). A terme, d'autres thèmes pourront être envisagés comme la gestion des déchets de chantiers ou la réduction des nuisances (bruit, poussière...). Objectifs de : <ul style="list-style-type: none"> - 2 chantiers démonstrateurs comprenant une 20ème d'artisans participants par ans 	

	- 2 démonstrateurs sur des bâtiments publics
--	--

3.4	Accompagner les habitants pour enclencher des rénovations globales
Maitre d'ouvrage	COR (plateforme de rénovation) puis agence locale
Partenaires	Partenariat avec le CAUE et l'Opérateurs ANAH
Calendrier	2018 à 2024
Moyens	EIE + Temps humain de la plateforme puis agence locale de maîtrise de l'énergie Convention ANAH
Objectifs	<p>L'objectif de cet accompagnement est d'assurer un premier accueil via une plateforme téléphonique et des permanences locales (équivalent de l'Espace Info Energie) et de massifier les visites à domicile pour augmenter le nombre de rénovations de qualité.</p> <p>Au stade des réflexions sur la création de l'agence locale, le nombre d'accompagnement envisagé pour le territoire de la COR est de 370 par ans (projets aboutis de rénovation). Ce chiffre est à mettre en parallèle de l'objectif de 660 rénovations par ans visé par le PCAET, dont une partie se fera donc sans le support de l'agence, notamment les rénovations accompagnées par les opérateurs ANAH (80 rénovation et ménages accompagnés par ans entre 2019 et 2024), et les ménages concernés par les rénovations énergétiques projetés par les deux principaux bailleurs sociaux du territoire (110 logements par ans entre 2019 et 2024).</p> <p>En termes de contenu, l'accompagnement porte sur les choix techniques de performance énergétique et les aspects financiers des projets de rénovation. Au plus tôt, et en accord avec les autres territoires parti-prenantes de l'agence, cet accompagnement devra prendre en compte la question de la qualité de l'air intérieur, le recours aux matériaux bio-sourcés si possible d'origine locale.</p> <p>L'action doit permettre de cibler particulièrement les secteurs chauffés au fuel (communication ciblée, permanences délocalisées...)</p>

3.5	Accompagner les collectivités (commune et COR) à la rénovation de leur patrimoine
Maitre d'ouvrage	COR (convention COR/HESPUL) puis agence locale de maîtrise de l'énergie
Partenaires	ADEME, Conseil Régional, HESPUL, communes
Calendrier	2018- 2024
Moyens	Financements fléchés dans la convention HESPUL puis vers l'agence locale Sollicitation de l'ADEME et la Région (suite CEP)
Objectifs	<p>Accompagner les Communes en amont de leurs projets de rénovation (définition du projet, rédaction des cahiers des charges, sélection des bureaux d'études et maitre d'œuvre) pour les conseiller sur les meilleurs choix techniques et sur le volet financiers et donner une vision globale du projet sur du long terme (économies générées, retour sur investissement, subventions éventuelles...)</p> <p>Cet accompagnement technique assez pointu sur le type de travaux à réaliser est à distinguer du travail des Conseillers en Energie Partagés (action 4.1) qui réalisent le suivi et l'analyse des consommations des communes et conseillent sur les choix d'économie d'énergie plus larges.</p> <p>Le contenu de l'accompagnement est le même que pour les habitants (performance énergétique, qualité de l'air intérieur, matériaux bio-sourcés). Les thèmes de la gestion des déchets de chantier ou de la réduction des nuisances de chantier (bruit, poussière...) qui permettraient d'aller plus loin dans l'exemplarité des chantiers pourraient être pris en compte de façon complémentaire à l'agence.</p>

3.6	Accompagner les entreprises pour la rénovation de leurs locaux d'activité
Maitre d'ouvrage	COR (convention COR/HESPUL) puis agence locale de maitrise de l'énergie
Partenaires	Club d'entreprises, CCI et CMA
Calendrier	2019- 2024
Moyens	Financements fléchés dans la convention HESPUL puis vers l'agence locale
Objectifs	<p>Sensibiliser et accompagner les entreprises en amont et dans leurs projets de rénovation pour les conseiller sur les meilleurs choix techniques (thématiques énergétique, matériaux bio-sourcés et qualité de l'air intérieur) et sur le volet financier (économie générées, retour sur investissement, subventions éventuelles...).</p> <p>Si cet accompagnement est dès 2018 possible (convention de partenariat COR-HESPUL), il est très peu mobilisé du fait d'une démarche encore peu proactive vis-à-vis des entreprises. Ce type d'accompagnement pourrait être mieux cadré et ensuite généralisé avec la future agence de maitrise de l'énergie.</p> <p>Un travail spécifique d'identification des entreprises chauffées au fuel pour enclencher des changements de système de chauffage pourrait être envisagé courant 2019-2020 par une intervention ciblée et priorisée de l'agence et/ou de la COR.</p> <p>Par ailleurs, la COR souhaite entamer un travail avec les entreprises sur la question de récupération de la chaleur fatale (à l'horizon 2020-2021).</p>

Axe 2

Rénover le bâti et améliorer les usages pour plus de performance énergétique

Action 4

Améliorer la performance énergétique des équipements publics : suivre les consommations énergétiques et planifier les investissements

Thèmes concernés :

- Maitrise de l'énergie
- Réduction des émissions de GES

Contexte et descriptif de l'action

Le patrimoine des collectivités offre de réelles marges de progression en matière de maîtrise des consommations énergétiques. C'est la raison pour laquelle la COR a souhaité mutualiser des Conseillers en Energie Partagés avec ses communes. Les CEP analysent les consommations et font des préconisations pour réduire la facture énergétique. Il peut s'agir de modifier les usages (meilleure réglage des appareils, thermostats...), de réaliser quelques investissements (régulateurs, changement de système de chauffage...) ou de réaliser des travaux de rénovation. Les CEP arrivent donc en amont de la décision de rénover et permettent une prise de conscience des économies d'énergie potentielles.

Alors que le SYDER qui portait les postes de CEP des EPCI du Rhône a annoncé courant 2018 qu'il ne maintiendrait pas ce service, la COR souhaite trouver une solution pour que ses communes continuent à bénéficier d'un service équivalent (action 4.1).

Par ailleurs, en interne, la COR a identifié des équipements à enjeu et mène courant 2018 une étude (avec le concours de la Caisse des dépôts) pour planifier ses travaux de rénovation énergétique. Sur la durée du PCAET, la COR devrait donc rénover plusieurs équipements.

4.1 Réactiver et pérenniser un service de "conseillers en énergie" au bénéfice des communes et de la COR

Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Communes, EPCI du Rhône, Agence locale
Calendrier	2018-2024
Moyens	Personnel mutualisé (échelle et portage à définir)
Objectifs	<p>Avec des services techniques parfois très réduits, les communes gèrent néanmoins des équipements (mairies, écoles, salles des fêtes) potentiellement énergivores du fait d'un usage intermittent, d'une diversité des utilisateurs etc.</p> <p>Les Conseillers en Energie Partagés permettent aux élus de prendre conscience de dysfonctionnements et de trouver des solutions de gestion plus économes. Dans les meilleurs des cas, ils permettent de déclencher des travaux de rénovation.</p> <p>Sur la COR, la quasi-totalité des communes avait souhaité adhérer à ce service proposé par le SYDER et pris en charge par la COR. Avec le désengagement du SYDER, la COR s'interroge sur la façon de relancer ce service déjà bien détérioré en 2018, l'objectif étant qu'une solution soit proposée aux communes courant 2019 que ce soit, ou non, dans le cadre de l'agence locale de l'énergie.</p> <p>Une vision globale des consommations d'énergies des bâtiments publics de la COR, en plus de permettre une gestion financière indispensable, permettra de réaliser des opérations groupées dans un objectif d'économie d'échelle (commande groupée, Contrat de Performance Energétique...).</p> <p>Dans le même ordre d'idée, la formation des CEP à la Qualité de l'air intérieur pourrait permettre de mutualiser l'accompagnement énergétique et l'accompagnement « qualité de l'air intérieur » pour respecter le décret 2015-1000 du 17 août 2015, qui impose une surveillance et une amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et ERP.</p>

4.2	Etude puis rénovation des sites prioritaires de la COR: piscines, écomusée, ferme Jean-Recorbet, siège de la COR
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Caisse des dépôts, Etat
Calendrier	2018 à 2024
Moyens	Budget d'investissement à définir (piscine Aquaval : 1,8 Millions sur la période 2018-2020)
Objectifs	<p>La COR étudie les solutions de rénovation d'un certain nombre de ses équipements les plus énergivores (piscines, écomusée, ferme Jean-Recorbet, siège de la COR) afin de phaser ses investissements. Les différents bâtiments ciblés sont des lieux d'accueil des habitants de la COR et ont donc une valeur pédagogique. Les espaces rénovés permettront ainsi de sensibiliser les usagers à l'utilisation de bâtiment performant et à la maîtrise de l'énergie par des éco-gestes quotidiens.</p> <p>En premier lieu, la rénovation de la piscine de Tarare Aquaval est d'ores-et-déjà prévue au programme pluriannuel d'investissement de la COR pour un budget de 1,8 Million sur 3 ans.</p> <p>Comme pour les autres chantiers de rénovation, une attention particulière sera apportée aux matériaux pour privilégier les matériaux bio-sourcés d'origine locale. Par ailleurs, ces travaux seront l'occasion de traiter la question de la qualité de l'air intérieur.</p> <p>Enfin, Dans le cadre de ces marchés de travaux la COR sera vigilante à la question des déchets de chantier et de réduction des nuisances.</p>

Axe 3

Encourager les changements de pratiques pour engager collectivement la transition écologique : déplacements, déchets, qualité de l'air

Action 5

Encourager les entreprises à optimiser leurs flux et leurs process et tendre vers une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale

Thèmes concernés :

- Maitrise de l'énergie
- Production ENR/récupération chaleur fatale
- Qualité de l'air
- Réduction des émissions de GES

Contexte et descriptif de l'action

Dans l'offre de services qu'elle développe, la COR souhaite pouvoir accompagner les rénovations toutes cibles confondues (cf. axe 2), y compris celles visant des locaux d'activité. Elle le fait déjà en 2018, de façon ponctuelle en mobilisant des jours d'accompagnement d'HESPUL mais, à terme, cette offre et ces conditions de déploiement mériteront d'être mieux définies.

Pour ce qui est de l'intégration des ENR, les entreprises peuvent bénéficier du Contrat Territorial d'Objectif « EnR thermiques » et pour le développement du photovoltaïque, les entreprises bénéficient d'études préalables gratuites et profiteront de la possibilité de louer leur toiture à un tiers investisseur (cf. axe 4).

Enfin, en ce qui concerne l'optimisation des flux, notamment énergétiques, ce sont les chambres consulaires qui sont à ce jour les mieux placées pour accompagner les entreprises. Pour cela, elles disposent d'outils de diagnostic et de préconisations financés par l'ADEME comme les "visites énergie" ou le programme "TPE-PME gagnantes sur tous les coûts" (action 5.1). La COR est les Chambres Consulaires s'informeront des accompagnements réalisés sur le territoire pour tenter d'inscrire les entreprises dans un parcours d'amélioration énergétique et dans le meilleur des cas à des actions de rénovation ou d'installation d'EnR.

La question d'optimisation des process industriels et d'Ecologie Industrielle Territoriale est peu prise en charge à l'heure de l'élaboration du PCAET. Néanmoins, des réflexions en ce sens ont déjà été menées par la COR qui pourrait conduire une action en 2^{ème} période du PCAET (action 5.2).

5.1	Accompagner les entreprises dans l'optimisation de leurs flux et la réduction de leurs consommations énergétiques (visites énergie et TPE-PME gagnantes sur tous les coûts)
Maitre d'ouvrage	Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers et de l'artisanat
Partenaires	COR, ADEME, entreprises
Calendrier	2018-2024
Moyens	Mobilisation des dispositifs de l'ADEME par les entreprises
Objectifs	<p>Les entreprises peuvent mobiliser les dispositifs de l'ADEME, notamment par l'intermédiaire des chambres consulaires.</p> <p>Le programme « TPE PME gagnantes sur tous les coûts » est un dispositif visant à l'optimisation des flux (énergie, eau, matière, déchets) à partir d'un diagnostic et d'un plan d'action personnalisé. La durée de l'accompagnement d'un an permet d'évaluer les économies réalisées. Le plan d'actions ne doit pas nécessiter d'investissement important mais permet de dégager des marges conséquentes et de réduire l'impact environnemental de l'entreprise.</p> <p>- Les visites énergie des chambres consulaires permettent une analyse spécifique des consommations énergétiques et d'identifier des pistes d'économies d'énergie concrètes sur le bâtiment, le chauffage, l'éclairage, l'air comprimé, l'eau chaude sanitaire.</p> <p>En 2018, la mobilisation de ces dispositifs reste très faible.</p> <p>Pour une plus forte pénétration sur le territoire, la COR devra se faire le relais de ces dispositifs. En contrepartie, les Chambres Consulaires préviennent systématiquement la COR de leurs interventions auprès d'entreprises du territoire, permettant, le cas échéant, de prendre le relais sur des actions plus significatives (rénovation ou EnR).</p>

5.2	Accompagner les entreprises à améliorer leur process industriels et porter une démarche d'écologie industrielle Territoriale
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Entreprises, CCI, CMA
Calendrier	2021-2024
Moyens	Temps humain et prestations
Objectifs	<p>A ce jour, il n'existe pas d'accompagnement spécifique pour aider les entreprises à optimiser leurs process. La COR s'est déjà intéressée à cet enjeu et a calibré avec un prestataire expert de ces questions une action visant environ 5 entreprises pour tester l'opération. Cette action qui n'a pas encore été déployée pourrait être lancée d'ici 2021 et donner lieu à une démarche d'écologie industrielle territoriale à lier avec les réflexions sur la question de la récupération de la chaleur fatale ou l'éviction des systèmes de chauffage au fuel.</p> <p>Par ailleurs, ce travail avec les entreprises et les industriels pourrait permettre une première sensibilisation et de premières actions sur la qualité de l'air.</p>

Axe 3

Encourager les changements de pratiques pour engager collectivement la transition écologique : déplacements, déchets, qualité de l'air

Action 6

Développer l'économie locale et les fonctions de centralité des pôles principaux pour réduire les déplacements

Thèmes concernés :

- Maitrise de l'énergie
- Atténuation du changement climatique
- Qualité de l'air
- Réduction des émissions de GES

Contexte et descriptif de l'action

La maîtrise des déplacements est en premier lieu une question d'aménagement du territoire qui sera traitée dans l'axe 1 du PCAET (documents de planification, requalification urbaines et repolarisation du territoire, Plan Global de Déplacement...). Mais, c'est aussi une question d'accessibilité à l'emploi et aux services, y compris commerciaux, dans les bassins de vie.

A ce titre, l'ambition industrielle de la COR a pour but de fixer de l'emploi local adapté à la population dont la composante ouvrière reste importante. Les projets de création de zones d'activités répondent donc à ces objectifs qui permettront aussi de limiter les migrations pendulaires (action 6.1). En effet, face à la métropole Lyonnaise, la COR doit rester un pôle d'équilibre économique pour ne pas devenir une banlieue à vocation strictement résidentielle.

Cette ambition industrielle s'accompagne d'un effort constant pour maintenir et développer l'économie de proximité. En effet, en lien avec les opérations de requalification urbaine, la COR souhaite redynamiser les fonctions commerciales de ses 3 pôles principaux en déployant une animation de type « management de centre-ville » (action 6.2).

Mais les commerces locaux font face à la concurrence massive du commerce en ligne dont l'impact environnemental est reconnu. Le commerce local doit donc s'adapter pour rester attractif et les commerçants de la COR, regroupés au sein d'une Fédération d'Union de Commerçants, sont particulièrement dynamiques. A leur côté, la COR incube des projets innovants pour dynamiser l'offre locale (action 6.3).

La question des services est elle aussi fondamentale. A ce titre, la COR a déjà mis en place un PIMMS Point d'information médiation multi-services à Amplepuis et s'intéresse au concept de MSAP Maison Service Au Public qui pourrait voir le jour suite à une étude dont les conclusions sont attendues d'ici la fin d'année 2018 (action 6.4).

Enfin, la COR est de longue date investie dans la politique d'accueil du Beaujolais Vert ""Beaujolais Vert Votre Avenir"". En parallèle de sa stratégie de repolarisation, la COR s'intéresse cette fois-ci au dynamisme de ses villages. Le but étant de maintenir et renouveler la population des villages en attirant des habitants ayant un projet de vie et de travail ""à la campagne"", avec pour cible privilégiée les indépendants, notamment des télétravailleurs. Pour promouvoir le télétravail, la COR a aussi mis en place un espace de télétravail à Lamure-sur-Azergues, animé par La Cordée (action 6.5)

6.1 Implanter des projets économiques qui créent et fixent de l'emploi localement

Maitre d'ouvrage	COR, SMADEOR
Partenaires	Communes, entreprises, Caisse Des Dépôts...
Calendrier	2018-2024
Moyens	Budget d'investissement

Objectifs	<p>La COR est compétente en matière de création de zones d'activités d'intérêt communautaire. Les capacités de création de zones nouvelles étant limitées, la COR intervient également sur des opérations de requalification de friches. L'objectif étant de limiter l'emprise sur les terrains agricoles et de mettre en place des mesures de compensations si cette emprise s'avère inévitable.</p> <p>Les projets structurants à venir sont : Le projet de requalification de la zone Tarare Ouest (en cours en 2018), La création de la zone Actival Ouest (19 ha sur Les Olmes), La réalisation du projet SMADEOR (40 ha sur Saint Romain de Popey pour la COR et 55 ha sur la zone de Sarcey pour la CCPA), l'extension de la ZA des portes du Beaujolais (Thizy-les-Bourgs). D'autres zones d'équilibre sont envisagées (zone à proximité de la gare d'Amplepuis) mais la COR, seule compétente en la matière, veillera à la préservation du foncier.</p> <p>Le projet de Saint Romain de Popey est un démonstrateur (cf. action 2.2) et permettra de renouveler les pratiques de construction des bâtiments (matériaux bio-sourcés, intégration des ENR, réversibilité...).</p>
-----------	---

6.2	Développer le Management de centre-ville pour maintenir le commerce dans les polarités	
Maitre d'ouvrage	COR	
Partenaires	Etat, Ville de Tarare, Unions commerciales, Conseil Régional	
Calendrier	2018-2024	
Moyens	Poste de manager de centre-ville	
Objectifs	<p>En complément des projets de requalification des principaux pôles urbains, la COR s'intéresse à l'animation coordonnée des centres villes. L'opération "cœur de ville" de Tarare, va permettre de mettre en place une animation de type "Management de Centre-ville" dans la continuité de l'animation déjà mise en place par la COR (service économie de proximité). Cette animation permettra de concevoir des projets innovants et sur-mesure à l'instar des "boutiques éphémères". Elle permettra aussi de faire aboutir les projets envisagés de modernisation de l'offre commerciale (points relais, consignes 24/24h...).</p>	

6.3	Adapter l'offre commerciale pour encourager la consommation de proximité	
Maitre d'ouvrage	COR, fédération des UCA et entreprises/associations (La conciergerie solidaire)	
Partenaires	Etat, Ville de Tarare, Unions commerciales, Conseil Régional	
Calendrier	2018-2024	
Moyens	Autofinancement COR et communes et appels à projets	
Objectifs	<p>L'objectif du service "économie de proximité" de la COR et de la fédération des UCA est d'adapter l'offre commerciale locale aux habitudes et modes de vie des habitants en faisant émerger de nouveaux services qui pourront notamment être développés par des acteurs privés à l'instar de la conciergerie d'entreprises en étude fin 2018. L'objectif est de lutter contre l'évasion commerciale mais aussi de limiter le recours aux grandes plateformes de ventes en lignes en offrant autant de la proximité et de la réactivité (e-commerce, consignes ouvertes 24 heures sur 24...)</p> <p>Des liens étroits existent entre cette animation et le développement des circuits courts (action 11.1), notamment à l'occasion des forums interprofessionnels de mise en relation des producteurs et des restaurateurs/commerçants locaux.</p>	

6.4	Maintenir un niveau de service satisfaisant dans les différents bassins de vie
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Etat, Conseil Départemental, Associations, commerçants, PIMM'S, services public et assimilés
Calendrier	Etat des lieux et préconisations fin 2018 puis plan d'actions jusqu'à 2024
Moyens	A définir en fonction des préconisations de l'étude
Objectifs	<p>La possibilité de regrouper différents services dans le cadre d'une MSAP est à l'étude sur le territoire de la COR. Ce fonctionnement, déjà en place dans le cadre du PIMMS d'Amplepuis a permis de regrouper des services classiques (SNCF, EDF, ENGIE, ERDF, VEOLIA EAU, CAF, CPAM, MSA, Pôle Emploi, Mission Locale...) et des informations sur l'offre de mobilité de la COR (gestion et promotion du parc de vélos électriques, gestion de la plateforme du réseau CORUS de la COR).</p> <p>Un état des lieux des services existants est en cours de réalisation en 2018 et les préconisations permettront d'envisager l'opportunité de développer d'autres MSAP (par exemple à Lamure-sur-Azergues) et ou d'autres formes de services mutualisés ainsi que les modalités de fonctionnement envisageables, notamment dans le cadre de partenariats publics-privés.</p>

6.5	Favoriser le télétravail
Maitre d'ouvrage	COR et Syndicat Mixte du Beaujolais
Partenaires	Syndicat Mixte du Beaujolais (Beaujolais Vert Votre Avenir), GIP Massif Central, La Cordée
Calendrier	2018-2024
Moyens	Budget de fonctionnement alloué à la politique d'accueil et au fonctionnement de l'espace de télétravail
Objectifs	<p>La politique d'accueil du Beaujolais Vert "Beaujolais Vert Votre Avenir" est la continuité d'un programme initialement dédié au développement du télétravail. Il permet de garder des villages vivants et dynamiques par l'accueil d'habitants ayant un projet cohérent de vie et d'activité en milieu rural (à l'inverse des "navetteurs" uniquement attirés par le cadre de vie). Beaucoup de ces porteurs de projets sont des indépendants en capacité de faire du télétravail. C'est la raison pour laquelle la COR a mis en place un espace de télétravail à Lamure-sur-Azergues et des bureaux disponibles à cet usage dans ses deux pépinières de Tarare et de Thizy-les-Bourgs.</p> <p>L'animation, par La Cordée, de l'espace de télétravail de Lamure-sur-Azergues avec la présence permanente de la « couteau suisse » permet de sensibiliser localement à l'existence de ces espaces et à l'intérêt du télétravail pour les salariés et les entreprises.</p>

Axe 3

Encourager les changements de pratiques pour engager collectivement la transition écologique : déplacements, déchets, qualité de l'air

Action 7

Réduire, optimiser et limiter l'impact des déplacements motorisés et développer les pratiques alternatives de mobilité

Thèmes concernés :

- Maitrise de l'énergie
- Atténuation du changement climatique
- Qualité de l'air
- Réduction des émissions de GES

Contexte et descriptif de l'action

La COR s'est dotée de la compétence transport lors de sa transformation en communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2016. Elle a transféré sa compétence au SYTRAL en 2017, tout en gardant ses prérogatives sur le développement des mobilités partagées et des modes actifs.

La question des déplacements est centrale et complexe car la COR est un territoire rural étendu composé de plusieurs bassins de vie bien distincts. Par ailleurs, si une frange de la population rencontre des freins à la mobilité, les ménages dépendant de la voiture consacrent une part importante de leurs revenus aux déplacements.

Si ces handicaps sont bien réels, le territoire n'est pas démunie en matière de transports et sa partie sud bénéficie d'une bonne accessibilité depuis l'extérieur du fait principalement de l'A89 (Lyon, Roanne, Clermont-Ferrand) et de la récente connexion entre l'A89 et l'A6.

Sur le plan ferroviaire, la COR dispose de 3 gares dont 2 gares d'envergure régionale permettant des liens forts avec Roanne et la métropole Lyonnaise. Il s'agit des gares de Tarare et d'Amplepuis qui se situent sur la ligne Clermont-Lyon avec une bonne desserte pour Tarare et plus faible pour Amplepuis). La gare de Lamure-sur-Azergues se situe sur la ligne Lyon-Paray-le-Monial et est un peu moins bien desservie mais a été confortée par de récents investissements.

En matière de ligne de car, le territoire est couvert par le réseau SYTRAL dont 9 lignes ont un point de desserte sur le territoire.

Cette accessibilité depuis Lyon est un réel atout, mais génère indéniablement des flux de personnes et de marchandises, accrus depuis l'arrivée de l'A89.

Ainsi, l'impact du secteur des transports routiers est particulièrement fort et représente près d'un tiers des consommations énergétiques (28%) et des émissions de GES (29%) du territoire. Par ailleurs, l'impact sur la qualité de l'air est déterminant pour les émissions d'Oxyde d'Azotes (54%) et relativement important pour les émissions de particules fines (PM 10 et PM 2,5).

C'est pourquoi, la COR a développé une multitude d'actions visant à offrir des solutions de mobilité durable dont elle va poursuivre la mise en œuvre sur la durée du PCAET. Ces actions, qui seront à lier avec le futur Plan Global de Déplacement (cf. action 1.3) sont les suivantes :

- Déploiement du covoiturage et de l'autopartage (action 7.1)
- Encourager l'utilisation du vélo avec des vélos à assistance électrique en libre-service (action 7.2)
- Promouvoir l'utilisation de véhicules électriques par l'installation d'infrastructures de recharge (action 7.3) ou roulants au gaz naturel pour véhicule en implantant une station GNV (action 7.4)

7.1	Déploiement du covoiturage dynamique et de l'autopartage
Maitre d'ouvrage	COR (Service Déplacements)
Partenaires	Europe, Etat, Conseil Régional, SMTC de Clermont Ferrand, Europe, communes, SYTRAL
Calendrier	2018-2024
Moyens	Budgets d'animation (poste du chargé de mission et expertise externe), de maintenance et de communication
Objectifs	<p>La COR a pu lancer ces deux initiatives innovantes grâce aux financements TEPCV et à un appel à projet FEDER ""Auramob"".</p> <p>Pour systématiser et sécuriser la pratique du covoiturage, la COR expérimente depuis octobre 2017, une solution de covoiturage dynamique (COVOIT'ICI Ouest Rhodanien). Ainsi, le territoire est doté de 7 bornes connectées à des panneaux lumineux matérialisant un réseau local de 3 lignes de covoiturage pour desservir 6 communes. Le dispositif permet de mettre en relation un demandeur et un conducteur sans aucune organisation préalable.</p> <p>Pour développer l'autopartage, la COR s'est positionné en facilitateur en aidant à la constitution de groupes d'auto-partageurs et en prenant en charge la question de l'assurance. Ce projet fondé sur la mise en partage de véhicules entre particuliers devrait aussi s'élargir en 2019 à la flotte de véhicules électriques de la COR comme un gisement potentiel de véhicules d'autopartage à zéro émission disponibles en soirée et les week-ends.</p> <p>En 2018, les deux initiatives sont encore récentes et l'enjeu de leur appropriation et de leur adaptation est très important sur la durée du PCAET. Des pistes d'amélioration sont déjà à l'étude, et la COR envisage notamment la possibilité d'une meilleure articulation avec l'offre de transport interurbaine du SYTRAL (communication, billettique, tarification...) et avec la plateforme de covoiturage régionale MOV'ICI. (candidature appel à projet French mobility).</p> <p>Il faudra donc consentir un budget d'animation, d'évaluation et de modernisation à ces nouvelles solutions pour que celle-ci s'intègrent pleinement dans les habitudes de mobilité des habitants.</p>

7.2	Encourager l'utilisation du vélo avec des vélos à assistance électrique en libre-service
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Communes, Etat
Calendrier	2018-2019
Moyens	Budget d'investissement
Objectifs	<p>Pour encourager la pratique du vélo en zone rurale, la COR a opté pour l'installation de vélos à assistance électrique en libre-service. Des VAE sont ainsi proposés au Lac des Sapins ainsi qu'en gare de Lamure-sur-Azergues et d'Amplepuis.</p> <p>Courant 2018, la COR équiper la gare de Tarare d'une vingtaine de VAE et en 2019 elle procédera à la modernisation des systèmes de location existants sur les deux gares déjà équipées. Pour que ces nouvelles façons de se déplacer rentrent dans les habitudes des habitants, il sera nécessaire de consentir un budget d'animation, d'évaluation et de modernisation de ces solutions.</p>

7.3	Promouvoir l'utilisation de véhicules électriques par l'installation d'infrastructures de recharge (IRVE)
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Communes
Calendrier	2018-2019
Moyens	Budget d'investissement
Objectifs	la COR déploie les Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) sur l'ensemble du territoire. Il existe déjà des bornes en gare d'Amplepuis et de Lamure-sur-Azergues, ainsi qu'au lac des Sapins. En 2018, la COR a élaboré un schéma structurant pour mailler le territoire en IRVE. Ainsi 8 points de recharge répartis sur le territoire en cohérence avec les installations existantes sont en projet sur les principales polarités du territoire, les nœuds de communication stratégiques, ou certains pôles générateurs de déplacements.

7.4	Promouvoir l'utilisation de véhicules roulants au Gaz Naturel pour Véhicule en implantant une station GNV
Maitre d'ouvrage	COR et investisseurs privés
Partenaires	Entreprises, Communes et autres administrations publiques, GRDF, investisseurs
Calendrier	2020
Moyens	A définir
Objectifs	En parallèle du développement de son unité de méthanisation territoriale, la COR mène une étude pour l'implantation d'une station GNV sur le territoire (parc public et privé). Elle organise des réflexions communes avec les communes principales du territoire pour planifier le renouvellement de la flotte de véhicules au regard de cette station GNV. Les entreprises et transporteurs du territoire ont déjà été consultés et ont fait part de leur intérêt pour cette initiative dont ils pourront être partenaires ou usagers selon les développements du projet. Deux stations sont envisagées, l'une sur Tarare et l'autre sur Thizy-les-Bourgs

7.5	Renouvellement de la flotte véhicules et BOM de la COR (plan pluriannuel d'investissement)
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Communes
Calendrier	2019-2020
Moyens	Moyen humain interne et expertises externes
Objectifs	Construire un Plan pluriannuel d'investissement afin d'arrêter une stratégie de renouvellement des véhicules de la COR (exemplarité des collectivités et maîtrise des consommations énergétiques) qui prenne en compte des critères d'émissions atmosphériques et le bilan CO2/Analyse du Cycle de Vie. Cette action qui s'intéresse aussi bien aux véhicules électriques, hybrides ou GNV, permettra d'opérer les choix les plus pertinents en fonction des usages. Une fois réalisés à la COR les outils seront communiqués aux communes désireuses de planifier le renouvellement de leur flotte.

Axe 3

Encourager les changements de pratiques pour engager collectivement la transition écologique : déplacements, déchets, qualité de l'air

Action 8

Réduire les déchets, mieux les valoriser et réduire l'impact de leur collecte et traitement

Thèmes concernés :

- Maitrise de l'énergie
- Qualité de l'air
- Atténuation du changement climatique
- Réduction des émissions de GES

Contexte et descriptif de l'action

La collecte des déchets ménagers sur la COR est intégralement assurée en régie depuis le 1er juin 2018. Le traitement des déchets est assuré par le SYTRAI VAL qui valorise énergétiquement les Ordures Ménagères Résiduelles dans son unité de valorisation située à Villefranche sur Saône (production de chaleur et d'électricité) et assure le recyclage des emballages via des filières dédiées.

Le bilan Carbone de la COR montre que la quantité de GES évitée par la valorisation des déchets de la COR (valorisation énergétique et recyclage) est équivalente aux émissions émises par le traitement des déchets, principalement générées par l'incinération.

Les déchets verts du territoire sont pris en charge sur les plateformes de broyage de St Marcel l'Eclairé et de Thizy les Bourgs et de co-compostage d'Amplepuis. A terme, l'unité de méthanisation territoriale en projet à Thizy-les-Bourgs permettra de valoriser les effluents agricoles et offrira un autre débouché pour les déchets verts et les boues de STEP notamment.

Pour réduire la quantité de déchets ménagers, la COR fait la promotion du compostage individuel (319 composteurs individuels distribués en 2017) et collectif avec 2 sites de compostage collectif partagés déjà en expérimentation depuis 2017 (action 8.1). Avec de nombreuses animations (scolaires, sur les marchés, porte à porte...) la sensibilisation au tri donne des résultats et on constate une baisse tendancielle de la production de déchets ménagers sur le territoire d'environ 2% par ans (action 8.2).

Enfin, l'optimisation des circuits de collecte qui devraient encore se perfectionner grâce à un système de pesée embarqué permettra de réduire l'impact GES de la collecte (action 8.3).

La Collectivité s'inscrit dans les objectifs de la Loi de la transition énergétique pour la croissance verte (LTEPCV) qui prévoit la diminution des quantités de déchets produits de 10% à l'horizon 2020 par rapport à 2010.

Pour l'avenir, conformément à la LTEPCV, la part de déchets valorisés sous forme de matière et organique, devra atteindre 55% en 2020, et 65% en 2025 (en 2016, cette part était de 48%). Dans le même temps les quantités de déchets admis en installation de stockage devront diminuer de 30% d'ici 2020 et de 50% en 2025 (par rapport à 2010). Pour atteindre ces objectifs, la COR va poursuivre ses actions de prévention et de communication en matière de déchets ménagers.

8.1	Encourager le compostage individuel et collectif
Maitre d'ouvrage	COR (Service Déchet)
Partenaires	Associations, Bailleurs Sociaux
Calendrier	2018-2024
Moyens	Temps humain et/ou budgets d'animation, de communication/événements
Objectifs	La COR distribue aux habitants des composteurs individuels à coût réduit. L'action est reconduite tous les ans. Elle sensibilise aussi les établissements (foyer de personnes âgées, établissements scolaires) à l'utilisation de composteurs collectifs, ainsi que l'habitat collectif en lien avec les bailleurs sociaux (Cours et Amplepuis). L'action pourrait aussi s'adosser sur l'expertise d'associations spécialisées dans la mise en place du compostage individuel et collectif (des contacts sont pris en ce sens avec l'association Verdi-cité).

8.2	Sensibiliser les habitants au tri et à la réduction des déchets
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Association, écoles, communes
Calendrier	2018-2024
Moyens	Poste d'ambassadeur du tri et outils de communication
Objectifs	Pour réduire les déchets et améliorer le tri, la COR mets en place des outils et des actions de sensibilisations avec des ambassadeurs du tri. Ces actions visent un public varié et ciblent les thèmes du tri, du recyclage, du compostage et de la réduction des déchets. Les interventions ont lieu dans les écoles, sur les marchés, lors de permanences en déchèterie ou autres événements dans le cadre de la semaine du Développement Durable par exemple. Cette action de sensibilisation est pérenne et semble participer à la baisse des déchets.

8.3	Réduire les émissions GES liées à la collecte en optimisant les circuits de collecte
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Communes
Calendrier	2019-2020
Moyens	Temps humain
Objectifs	En 2018, la COR a uniformisé son système de collecte pour passer à un système en point de regroupement à la place du porte à porte qui reste uniquement en vigueur dans l'hyper-centre de Tarare. Par ailleurs, la collecte est désormais passée en mode latéral. Les deux changements permettent à la fois de réduire le nombre de camions sur les routes et d'optimiser les circuits. Cette optimisation s'affinera au fur et à mesure par l'adaptation des circuits aux conditions de collectes avec des impacts positifs sur les GES, la qualité de l'air et les nuisances liées à la collecte (bruit...)

Axe 3

Encourager les changements de pratiques pour engager collectivement la transition écologique : déplacements, déchets, qualité de l'air

Action 9

Améliorer les connaissances et l'appropriation des enjeux sur la qualité de l'air pour une approche transversale et des actions spécifiques

Thèmes concernés :

- Qualité de l'air

Contexte et descriptif de l'action

La récente loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article 188) demande d'intégrer la qualité de l'air dans les PCAET afin de garantir la cohérence des actions définies dans les politiques climats et qualité de l'air.

Dans le cadre de ses précédentes politiques énergie-climat, l'axe « qualité de l'air » n'a encore jamais été traité au sein des différents plans d'actions, il s'agit donc d'une nouvelle intégration même si les actions conduites jusqu'à présent ont majoritairement des effets positifs.

Pour autant, il est important de réaliser un diagnostic le plus précis possible car des actions bénéfiques pour le climat sont susceptibles de dégrader l'exposition de la population à la pollution atmosphérique et in fine d'avoir un impact sanitaire. Le processus d'élaboration d'un plan d'actions peut donc parfois demander d'arbitrer entre enjeux air et climat.

La qualité de l'air est bonne sur le territoire, qui ne fait pas partie du périmètre du PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) de l'agglomération lyonnaise.

Les émissions de NOx proviennent à 54 % du transport routier pour le territoire (et à 63 % pour le département). Le ratio par habitant est équivalent à celui constaté sur le département.

La COR peut néanmoins agir sur les émissions de particules provenant de la combustion de la biomasse. Ces émissions sont principalement liées au chauffage au bois et peuvent être diminuées en encourageant, par exemple, le remplacement des appareils peu performants.

Cette présente fiche action n'a pas vocation à intégrer des actions sur la qualité de l'air de manière « isolée » mais bien associé aux objectifs à atteindre, ce qui permet notamment d'apporter de la visibilité sur les enjeux croisés Climat énergie et Air.

9.1 Développer la connaissance et sensibiliser sur la qualité de l'air

Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Etat, ADEME, ARS
Calendrier	Constant sur toute la durée du PCAET
Moyens	Moyens humains, communication, évènement
Objectifs	L'objectif est de développer la connaissance sur la qualité de l'air et la concentration ambiante en particule par un suivi et des outils de communications et de sensibilisation sur les impacts négatifs sur la qualité de l'air : brûlage à l'air libre, transport-déplacement-mobilité, aménagement, habitat, chauffage au bois (foyer ouvert, appareils vétustes, qualité du combustible...), agriculture, radon, pollens etc. en lien avec les partenaires ARS et ADEME. Sensibiliser à la pollution atmosphérique, plus qu'une remise à niveau, une étape indispensable pour mieux cerner les enjeux.

9.2	Mettre en place une veille et des actions d'amélioration de la qualité de l'air sur des enjeux spécifiques
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Communes, associations, chambres consulaires
Calendrier	Fonction des calendriers des projets
Moyens	Temps humain et prestations
Objectifs	<p>Le plan d'action du PCAET s'applique à prendre en compte l'enjeu de qualité de l'air de façon transversale dans chaque fiche actions. Néanmoins, des actions spécifiques à la qualité de l'air seront nécessaires sur des points de vigilance spécifiques issus de l'évaluation environnementale stratégique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La maîtrise des émissions de NH3 en lien avec l'agriculture - La réduction des émissions de COV dans l'industrie en lien avec les audits Energie et flux - Le sujet émergent de la prévention et la réduction des émissions de pesticides dans l'air - Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre - La lutte contre les pollens et en particulier l'ambrosie

Axe 4

Inscrire les ressources locales au cœur des projets du territoire pour produire une énergie verte et conforter les filières locales

Action 10

Promouvoir une activité agricole qui s'engage dans les défis climatiques et environnementaux du territoire

Thèmes concernés :

- Maitrise de l'énergie
- Production ENR
- Qualité de l'air
- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des émissions de GES

Contexte et descriptif de l'action

L'agriculture représente 40% de la surface du territoire dont 86% de la Surface Agricole Utile est en herbe, principalement dédiée à l'élevage. Le territoire bénéficie d'une agriculture plutôt extensive considérée comme un atout majeur pour ses fonctions économiques, nourricières et paysagères. La part de l'agriculture dans la consommation énergétique du territoire est faible (2%) tandis qu'elle contribue à hauteur de 29% aux émissions de GES (GES d'origine non énergétique). Néanmoins, le rôle des prairies est particulièrement important dans la séquestration carbone.

En matière d'émission de polluants atmosphériques, le secteur agricole est le principal émetteur de NH₃ (ammoniac) et contribue, dans une moindre mesure, à l'émission de particules fines (PM₁₀ et de PM_{2,5}) et d'Oxyde d'Azote (NO_x).

L'analyse de vulnérabilité du territoire place l'agriculture parmi les 3 secteurs/milieus les plus vulnérables face aux effets du changement climatique. Le principal enjeu étant la disponibilité de la ressource en eau.

Le secteur agricole concentre donc une multitude d'enjeux : paysagers, environnementaux, économiques, alimentaires... est doit s'adapter au regard de contraintes diverses à concilier, notamment climatiques.

La COR est très investi sur la question agricole, dont elle accompagne les mutations avec le levier incitatif que représente le programme LEADER du Beaujolais Vert (action 10.1), mais aussi en animant le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du Beaujolais Vert élargi (action 10.2) et enfin en s'engageant dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (action 10.3).

Enfin, la Chambre d'Agriculture est partenaire de la COR sur toutes ses actions est mène ses propres actions pour soutenir et accompagner les transformations de la profession agricole. A ce titre, elle développe des outils d'accompagnement individuels ou collectif qui pourraient être déployés sur le territoire sur la durée du PCAET (action 10.4).

10.1	Soutenir les projets agricoles visant la transformation et la commercialisation localement, les changements de pratiques en faveur de l'environnement et l'adaptation au changement climatique avec le programme LEADER
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Collectivités, chambre d'agriculture, agriculteurs et leurs groupements
Calendrier	2018-2024
Moyens	Temps humain d'animation du programme LEADER
Objectifs	Le programme LEADER porte principalement sur le changement de pratiques, principalement l'adaptation des activités économiques liées à l'exploitation des ressources naturelles locales (agriculture et filière bois-forêt). L'adaptation de la filière agricole doit se faire au regard des enjeux économiques, environnementaux, d'adaptation au changement climatique (ressource en eau) et d'aménagement du

	<p>territoire. Pour ce faire le programme LEADER est un outil d'aide aux démarches collectives permettant à la filière de se structurer et de s'adapter.</p> <p>L'animation du programme Leader a pour objectif de susciter et faire émerger des projets allant dans ce sens et permettra de contribuer positivement aux enjeux sols, qualité des eaux superficielles et souterraines, gestion des risques naturels (ex : limitation des coulées de boues), préservation de la biodiversité, développement économique, santé, GES et adaptation au CC...</p>
--	--

10.2	Mobiliser les Mesures Agro-environnementales pour valoriser des pratiques favorables à la biodiversité et au maintien des surfaces en herbes et zones humides
Maitre d'ouvrage	COR (agriculture), chambres d'Agriculture et Conservatoire des Espaces Naturel
Partenaires	Communes et EPCI, Europe, Etat, Chambre d'Agriculture, CEN, Agence de l'eau Loire-Bretagne
Calendrier	2018-2023
Moyens	Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du Beaujolais Vert élargi et animation interne COR
Objectifs	<p>Le PAEC Beaujolais vert élargi a été construit autour d'objectifs spécifiques novateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amener les exploitations à une réflexion stratégique sur leur système intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales, - développer le dialogue entre et avec les acteurs de l'environnement, - instaurer une dynamique collective d'amélioration continue. <p>L'objectif étant de réduire les pressions agricoles sur l'environnement et /ou de maintenir des pratiques favorables, là où elles risquent de disparaître ou d'être altérées par des pratiques moins respectueuses de l'environnement.</p> <p>Au regard des caractéristiques du territoire, le PAEC est basé sur les mesures soutenant le maintien des surfaces en herbe et la préservation des zones humides. Au bénéfice du maintien de la biodiversité des prairies, mais aussi de la qualité de l'eau et de la prévention des risques naturels (inondation, coulées de boues...)</p> <p>La COR animera le PAEC jusqu'en 2022 ou 2023.</p>

10.3	Adapter le modèle agricole au Projet Alimentaire Territorial et au changement climatique.
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	GIP Massif Central, Communes, Chambres d'agriculture, Conseil Départemental et Conseil Régional
Calendrier	2018-2024
Moyens	Moyen interne (chargé de mission agriculture), partenariat avec la Chambre d'Agriculture et prestations externes
Objectifs	<p>Mener des réflexions prospectives sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et mettre en place un Projet Alimentaire Territorial</p> <p>La COR a initié en 2018 des réflexions et un diagnostic pour la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial. C'est un projet de création d'une cuisine centrale qui est à l'origine de cette démarche puisqu'il nécessitait de vérifier à la fois les capacités locales d'approvisionnement en circuits courts de la cuisine et les possibilités de débouchés en restauration collective. Le diagnostic du PAT permet d'envisager les pistes d'actions pour le développement des circuits courts via la vente directe collective ou individuelle et, effectivement, via la restauration collective. Néanmoins, l'orientation agricole du territoire en faveur de l'élevage réduit la gamme de produits disponibles en grande quantité et en circuits courts sur le territoire. Par ailleurs, le niveau de transformation locale est assez limité est les produits issus de l'agriculture locale ne correspondent pas aux demandes des consommateurs en produits finis. Ce projet de PAT devrait permettre le développement du maraichage et de conforter l'agriculture biologique au bénéfice de la préservation des sols et de l'eau et plus globalement de la santé des habitants.</p> <p>Par ailleurs, la COR souhaite porter une étude prospective sur l'adaptation au changement climatique du secteur agricole pour engager une réflexion de territoire</p>

	sur la vocation de l'agriculture et les scénarios d'adaptation au regard des nécessités d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (ressource en eau) et de pérennisation de sa fonction productive et nourricière dans des conditions économiques viables.
--	---

10.4	Améliorer la performance économique et environnementale des exploitations par des audits individuels
Maitre d'ouvrage	Chambre d'agriculture du Rhône
Partenaires	COR, Conseil Régional
Calendrier	2018-2024
Moyens	Plan de financement de l'action à définir (Moyens propres Chambre d'agriculture, subvention du Conseil Régional, participation des agriculteurs, autres subventions)
Objectifs	La Chambre d'Agriculture recherche les itinéraires techniques les plus adaptés aux enjeux de production et environnementaux de l'agriculture. A ce titre, la Chambre d'Agriculture dispose d'outils de diagnostic et de préconisations pour réduire l'empreinte environnementale et optimiser la performance économique des exploitations, notamment pour les élevages de ruminants. A ce titre, elle envisage de déployer l'outil CAP' 2ER (Calcul Automatisé des Performances Environnementales) qui permet de travailler sur la consommation d'énergie, le changement climatique, la qualité de l'air et la qualité de l'eau, à l'échelle de l'exploitation. Le déploiement de cet outil (ou autres outils du même ordre) est envisageable avec un plan de financement à définir

Axe 4

Inscrire les ressources locales au cœur des projets du territoire pour produire une énergie verte et conforter les filières locales

Action 11

Soutenir une gestion durable de la forêt et le développement du bois-construction

Thèmes concernés :

- Maitrise de l'énergie
- Production ENR
- Qualité de l'air
- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des émissions de GES

Contexte et descriptif de l'action

La forêt contribue directement à limiter le réchauffement climatique. Localement, elle absorberait près de 264 ktCO₂ par an, soit 89% des émissions du territoire. Par ailleurs, l'utilisation du bois permet de stocker le carbone (construction notamment) et d'éviter l'usage d'autres matériaux comparativement plus énergivores. Cet effet de substitution est également observable pour le bois énergie surtout quand il remplace des énergies fossiles.

Mais la forêt est un des trois secteurs identifié dans l'étude de vulnérabilité de la COR comme particulièrement exposé au changement climatique et certaines essences risquent de voir leur zone climatiquement favorable se restreindre (épicéa, sapin, douglas à plus long terme). Pour adapter les forêts au changement climatique, il faut progresser sur la connaissance des enjeux, mettre en place des expérimentations, et sensibiliser les propriétaires forestiers.

Majoritairement privée (environ 95% de la forêt) la forêt du territoire est très morcelée avec une taille moyenne des parcelles de 1,6 ha. Ce morcèlement et la topographie du territoire engendrent des difficultés d'exploitation et de renouvellement de la forêt. Pour encourager une gestion durable de la forêt, il faut donc toucher les propriétaires privés et les encourager à mettre en place des documents de gestion durable. Ces missions sont prises en charge par le CRPF à qui le territoire pourrait aussi confier l'élaboration d'un Projet Sylvicole Territorial, certainement à l'échelle du Syndicat Mixte du Beaujolais. Il s'agirait, au travers du projet SYLV'ACCTE, de renforcer les fonctions de séquestration, stockage, et substitution de la filière forêt-bois.

La gestion durable de la forêt dépend aussi des entreprises forestières. La qualité de leur intervention dépend, entre autre, de la qualité de la desserte forestière et de l'existence de places de dépôt. Il y a donc une multitude d'intervenants à sensibiliser, former et coordonner pour une gestion durable de la forêt. C'est la raison pour laquelle le massif du Beaujolais s'est doté d'une Charte Forestière de Territoire, portée par le Syndicat Mixte du Beaujolais et qui intéresse particulièrement la COR.

Enfin, la filière forêt-bois est avant tout une filière économique qui comprend 613 établissements et 829 salariés dont une majorité d'exploitations sylvicoles. Les entreprises de la transformation sont moins nombreuses et la valeur ajoutée, liée aux étapes de transformation, échappe pour partie au territoire. Pour développer l'économie du bois, et augmenter le stockage carbone localement, la COR et l'interprofession cherchent à renforcer l'utilisation du bois dans la construction notamment par l'intermédiaire de la plateforme de rénovation énergétique et la mise en place de chantiers « démonstrateurs » ou encore d'une « box bois ». Les liens sont donc très étroits entre l'interprofession FIBOIS et la plateforme de rénovation énergétique de la COR."

11.1	Encourager une gestion durable de la forêt privée et l'adaptation au changement climatique
Maitre d'ouvrage	CRPF
Partenaires	COR, FIBOIS, Syndicat Mixte du Beaujolais, Fédération de chasse, Communes
Calendrier	2018-2024
Moyens	Animation CRPF (convention COR et subvention LEADER)
Objectifs	La gestion de la forêt sur la COR dépend d'une multitude de propriétaires forestiers qui ne sont pas toujours sensibilisés aux enjeux forestiers et qui sont rarement soumis à l'obligation de mettre en place des plans de gestion du fait de petites parcelles. De surcroît, le Douglas devient un bois recherché et les scieries industrielles poussent à la récolte précoce des peuplements, au détriment d'une gestion durable des forêts. Dans ce contexte, le CRPF réalise un travail de terrain continu pour sensibiliser les propriétaires à l'intérêt d'une gestion durable de leurs parcelles et à prendre en compte l'enjeu d'adaptation des forêts au changement climatique. Concrètement, il s'agit de promouvoir les plans de gestion volontaires, de proposer des regroupements de chantiers pour faciliter la mobilisation du bois, de proposer une diversification et une irrégularisation des plantations.

11.2	Mettre en place un projet sylvicole territorial pour renforcer les fonctions de séquestration, stockage et substitution Carbone de la forêt
Maitre d'ouvrage	Syndicat Mixte du Beaujolais
Partenaires	COR, FIBOIS, CRPF, Fédération de chasse, Communes
Calendrier	2018-2024
Moyens	Animation CRPF
Objectifs	Le travail de sensibilisation des propriétaires forestiers serait facilité par la mise en place d'outils incitatifs. Le but de Sylv'ACCTES est de concevoir un itinéraire forestier adapté aux enjeux du territoire afin de bonifier les aides aux propriétaires. L'approche de Sylv'ACCTES se base sur une méthode de calcul prenant en compte les ""3S"" (Séquestration en forêt / Stockage, produit bois / Substitution matériaux - énergie) afin d'évaluer la capacité d'un cycle forestier à absorber du CO2 atmosphérique. Pour une efficacité carbone globale, l'itinéraire forestier doit permettre de produire du bois d'œuvre tout en maintenant un couvert forestier continu. Pour que l'ensemble du Massif forestier du Beaujolais bénéficie de ce programme, le Syndicat Mixte du Beaujolais, qui porte déjà la charte forestière, pourrait adhérer à Sylv'ACCTES. Un tel projet territorial pourrait, au-delà des itinéraires forestiers s'intéresser à la façon de maintenir le couvert forestier et les trame verte et bleue, à maintenir la biodiversité en forêt, et à développer l'exploitation sylvicole dans certaines zones menacées par les risques naturels (maintien des sols et limitation des risques d'érosion des sols).

11.3	Prendre en compte la diversité des usages et des intervenants forestiers pour réussir collectivement la gestion durable de la forêt et encourager l'utilisation du bois-construction
Maitre d'ouvrage	Syndicat Mixte du Beaujolais (charte forestière)
Calendrier	2018-2020 (possible reconduction de la charte)
Partenaires	COR, FIBOIS, CRPF, Fédération de chasse, Communes
Moyens	Contribution au budget du SMB (poste d'animateur et actions de la Charte)
Objectifs	La Charte forestière du Beaujolais est portée par le Syndicat Mixte du Beaujolais pour le compte des 4 EPCI du Pays Beaujolais et de la Communauté de Communes de Charlieu-Belmont. La première Charte forestière du Beaujolais s'est achevée en 2017, donnant lieu à un deuxième programme pour la période 2018-2020 qui s'organise autour de 4 enjeux principaux:

	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer la forêt dans l'intérêt collectif (prise en compte de la biodiversité et des effets du changement climatique, réalisation d'un comparatif économique et environnemental en fonction de l'âge de coupe des bois) - Mobiliser durablement la ressource forestière (généraliser les bonnes pratiques de travaux forestiers, inciter à la création raisonnée de voiries et de places de dépôt, informer et promouvoir l'usage du bois énergie) - Soutenir la filière bois locale (promouvoir l'utilisation du bois/Douglas dans la construction, accompagner les entreprises de 1ère et 2ème transformation) - Mieux connaître la forêt et le bois (sensibiliser et communiquer sur les fonctions et rôles de la filière forêt-bois, construire une offre touristique liée à la forêt). <p>Les liens entre la COR, le CRPF, FIBOIS et la Charte Forestière sont étroits tant sur la question de la gestion de la forêt, que sur le bois d'œuvre (lien avec la plateforme), ou le bois énergie (liens avec le Contrat d'Objectif Territorial EnR thermiques).</p>
--	---

11.4	Soutenir des projets sylvicoles visant l'adaptation au changement climatique et le changement de pratiques avec le programme LEADER
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	FIBOIS, CRPF, Fédération de chasse, Communes, entreprises
Calendrier	2018-2020
Moyens	Programme LEADER
Objectifs	<p>Tout comme l'agriculture, la sylviculture est particulièrement vulnérable au changement climatique. Le programme LEADER qui a été conçu comme un outil d'incitation au changement de pratiques est donc un outil incitatif d'adaptation de la forêt aux effets du changement climatique et d'optimisation de ses capacités d'atténuation (séquestration, stockage, substitution carbone) du changement climatique.</p> <p>Cette adaptation devra notamment prendre en compte le risque de feu de forêt qui s'accroît avec le réchauffement climatique.</p> <p>L'amélioration des connaissances, l'expérimentation et la généralisation des bonnes pratiques seront donc soutenues par le programme LEADER en lien avec les acteurs de la filière. C'est déjà le cas avec le CRPF ou encore la fédération de chasse qui développe une expérimentation de gestion irrégulière et de diversification des essences sur une parcelle acquise à Lamure-sur-Azergues.</p>

Axe 4

Inscrire les ressources locales au cœur des projets du territoire pour produire une énergie verte et conforter les filières locales

Action 12

Augmenter la part d'EnR Thermiques dans le mix énergétique du territoire

Thèmes concernés :

- Production ENR
- Qualité de l'air
- Réduction des émissions de GES

Contexte et descriptif de l'action

Compte tenu de l'identité forestière du territoire, le recours au bois énergie est relativement spontané. De fait, l'accompagnement des acteurs locaux à travers l'ambition TEPos et le Programme Européen LEADER a donné de bons résultats et déjà permis le déploiement de 35 chaudières bois et réseaux de chaleur bois pour une puissance totale de plus de 7 000 kW, principalement sur le patrimoine public.

L'étude de potentiel du Beaujolais Vert a démontré que la spécialisation « bois d'œuvre » de la filière bois n'exclue pas le développement d'une filière bois-énergie par la valorisation des résidus (exploitations forestières et déchets d'industrie du bois). Ces sous-produits peuvent déjà représenter un gisement important et une filière optimisée permettrait théoriquement de couvrir les besoins en chaleur de tous les habitants du Beaujolais Vert en 2050 (en prenant en compte les économies d'énergie réalisées).

Évidemment, ce n'est pas l'objectif recherché par le territoire car au-delà des problématiques d'exploitabilité qui rendent techniquement ce scénario compliqué, celui-ci n'est pas souhaitable d'un point de vue environnemental (problèmes d'appauvrissement des sols et de la biodiversité, qualité de l'air). L'évaluation environnementale stratégique du PCAET a ainsi permis d'affiner la stratégie de développement du bois énergie de la COR en révisant à la baisse les objectifs de production et en priorisant le développement de la façon suivante :

- Développement prioritaire dans les secteurs non connectés au réseau de gaz de ville (pour éviter la concurrence Gaz/bois et privilégier l'éviction du fuel)
- Développement prioritaire de gros réseaux de chaleurs bois et remplacement de vieux appareils et foyers ouverts

La production de chaleur ne se limite pas au bois énergie et la COR souhaite développer d'autre EnR thermiques, notamment grâce au Contrat d'Objectif Territorial de développement des EnR thermiques signé avec l'ADEME en 2017 pour une durée de 3 ans. Ce contrat permet à la COR de réaliser des grappes de projets permettant de mobiliser du fonds chaleurs. La COR est gestionnaire du fonds pour le compte de l'ADEME. Dans ce cadre, cinq types d'énergies renouvelables sont traités :

➤ Le bois énergie (actions 12.1 et 12.2)

Actuellement, la COR dispose d'un parc existant de chauffage au bois particulièrement important. Malheureusement, une part importante de cette ressource est consommée dans des appareils peu performants dont le rendement réel de fonctionnement dépasse rarement les 50 %. On constate toutefois depuis quelques années, une recrudescence de la vente d'appareils de chauffage au bois, avec une gamme de produits présentant des rendements souvent supérieurs à 80 %. Le renouvellement du parc de chauffage existant, permettra d'obtenir des systèmes plus efficaces, moins consommateurs de matières premières, et libérera une partie de la ressource bois actuellement mobilisée.

La rénovation thermique des logements actuellement chauffés au bois dégagerait de la disponibilité pour de la ressource biomasse.

➤ Le solaire thermique (action 12.3)

Le territoire présente un niveau d'ensoleillement plutôt moyen à l'échelle de la France. Au niveau de Rhône-Alpes, c'est à peu près annuellement 15 % d'énergie solaire en moins que dans la région de Tarare. Le climat à Tarare étant plus rigoureux (notamment température d'eau froide) les besoins en chaleur sont aussi plus importants, et permettent au système solaire de fonctionner plus longtemps dans une journée.

Tous les gros consommateurs d'eau chaude sanitaire en continu sur l'année et en priorité l'été, sont les cibles les plus intéressantes pour les systèmes solaires thermiques.

➤ La géothermie (action 12.4)

Sont pris en compte, tous les systèmes puisant la chaleur soient dans les nappes phréatiques soit dans les sols de faibles profondeurs. Les systèmes à haute température avec forage profond ont été exclus, la région Rhône-Alpes ne se situant pas dans une zone favorable à ce type de projets. La ressource aquifère n'est absolument pas présente sur le beaujolais vert, il n'y a donc aucun potentiel réel à attendre du côté de cette ressource.

Le territoire présente des caractéristiques assez intéressantes pour la géothermie verticale, avec des sols présentant une conductivité thermique avantageuse. La ressource géothermique en tant que telle n'est donc pas limitée.

- Les énergies de récupération : il s'agit d'un potentiel restant à évaluer et exploiter
- La méthanisation (Cogénération)

12.1	Développer des réseaux de chaleurs publics/privés et grosses chaudières collectives au bois énergie
Maitre d'ouvrage	Communes - COR - Bailleurs - Promoteurs -
Partenaires	FIBOIS RHONE, HESPUL
Calendrier	Dès 2018 et sur toute la durée du PCAET
Moyens	à définir / projet + mobilisation du COT EnR Thermique / ADEME
Objectifs	Développer et accompagner le développement de réseaux de chaleurs au bois énergie ou chaufferie collective à l'échelle d'une commune ou d'un quartier: priorité aux installations collectives ou de grosses puissances pour garantir un bon rendement, la qualité du combustible et limiter les impacts sur la qualité de l'air plutôt (le contrôle est renforcé par les contrôles sur les projets ICPE) que de multiplier les sources de combustion chez les particuliers dans un scénario « 100% domestique individuel ». Cette action sera associée au Schéma directeur des EnR. Pour permettre d'accélérer le développement des énergies renouvelables la COR a pris la compétence « production d'énergie renouvelable » et portera les projets de réseaux de chaleur significatifs des communes. Cela se fera en lien étroit avec la stratégie de requalification des bourgs centre et la compétence de résorption de l'habitat insalubre de la COR.

12.2	Développer l'usage du bois énergie domestique en priorité sur des remplacements de vieux appareils ou foyers ouverts
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	FIBOIS Rhône, SMB (charte forestière), Plateforme de rénovation/Agence locale de Maitrise de l'énergie
Calendrier	2019-2024
Moyens	Temps humain et aides directe (Eco-Pass) à définir
Objectifs	Favoriser le développement du bois énergie domestique par l'intermédiaire de la plateforme locale de la rénovation de l'habitat privé en faisant évoluer l'Eco-Pass (gradation budgétaire – prise en compte de l'état initial du logement et de l'impact de la rénovation sur la performance et la qualité de l'air). Le développement devra être maîtrisé afin de: <ul style="list-style-type: none"> - Eradiquer le fuel domestique - Remplacer les vieux appareils au bois et les foyers ouverts afin d'améliorer le rendement - En priorité associé à des travaux de rénovations énergétiques de l'habitat (moins et mieux consommer) En évitant la concurrence gaz/bois (des aides plus importantes pour les secteurs non couverts par GRDF).

	Une sensibilisation à la qualité de l'air sera également dispensée pour éviter les pollutions de l'air intérieur.
--	---

12.3	Promouvoir et développer l'usage du solaire thermique
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Plateforme de rénovation/Agence locale de Maitrise de l'énergie, ADEME, HESPUL
Calendrier	Constant
Moyens	à définir / projet + mobilisation du COT EnR Thermique / ADEME + aides directe (Eco-Pass) à définir
Objectifs	Promouvoir et développer l'usage du solaire thermique domestique (via la plateforme locale de la rénovation de l'habitat privé) par l'intermédiaire des conseils techniques et de l'incitation financière = Eco pass, mais également auprès des "grands consommateurs d'eau chaude": secteur du service à la personne, santé, secteur du tourisme, Piscine en mobilisant le COT EnR thermique.

12.4	Promouvoir et développer l'usage de PAC géothermique en priorité sur les bâtiments rénovés thermiquement
Maitre d'ouvrage	COR
Calendrier	Constant
Partenaires	Plateforme de rénovation/Agence locale de Maitrise de l'énergie, ADEME, HESPUL
Moyens	à définir / projet + mobilisation du COT EnR Thermique / ADEME + aides directe (Eco-Pass) à définir
Objectifs	Promouvoir et développer l'usage de PAC géothermique en priorité sur les bâtiments rénovés thermiquement (via la plateforme locale de la rénovation de l'habitat privé) par l'intermédiaire des conseils techniques et de l'incitation financière = Eco pass, mais également auprès des "grands consommateurs d'eau chaude": secteur du service à la personne, santé, secteur du tourisme, Piscine en mobilisant le COT EnR thermique.

12.5	Etudier les potentiels d'énergies de récupérations et développer ce potentiel
Maitre d'ouvrage	COR
Calendrier	2019-2024
Partenaires	ADEME, HESPUL, Clubs d'entreprises
Moyens	à définir / 10000€ + aide ADEME?
Objectifs	Réaliser une étude de potentiel d'énergies de récupération et de stockage afin de préciser le gisement et d'accompagner le développement de cette filière: Chaleur fatale industrielle, eaux usées etc... Une fois le potentiel étudié il s'agira de mobiliser les acteurs concernés afin d'accompagner des premières réalisations. Récupération à inscrire dans une démarche d'efficacité énergétique cohérente : 1- Diagnostic 2- Optimisation 3- Stockage et valorisation interne 4- Valorisation externe Un lien étroit sera réalisé avec l'action 5.1 afin de mutualiser les diagnostics et de s'orienter rapidement sur des études-actions (opérationnelles) pour démontrer la faisabilité.

12.6 14.2	Soutenir les projets de méthanisations à la ferme
Maitre d'ouvrage	Agriculteurs de la COR
Calendrier	Constant
Partenaires	Chambre d'agriculture
Moyens	Temps d'agents et partenariat avec la Chambre d'agriculture
Objectifs	<p>2 projets privés en cours de développement en 2018 – 1 PC déposé. Plusieurs projets en étude. Positionnement de « facilitateur » auprès des acteurs institutionnels (service de l'Etat, Ademe, Région...), économiques et techniques.</p> <p>Positionnement financier études : à programmer annuellement (sollicitations) Aide ADEME 70%</p> <p>La COR veillera aux intérêts du territoire dans les différents projets à la fois en croisant les enjeux : nuisances olfactives, éloignement, études spécifiques, concertation et acceptabilité des projets vis-à-vis des riverains etc...</p> <p>La COR veillera également à la cohérence territoriale et énergétique des projets : pas de concurrence entre projets, valorisation des déchets, pas de concurrence avec l'alimentation animale (culture énergétique dédiée)</p> <p>Positionnement financier investissement : « Aides locales déduites » pour les financeurs mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la part d'EnR dans le mix énergétique du territoire - Développer le vecteur « Gaz renouvelable » - Mobiliser le monde agricole et économique dans la gestion locale des effluents/déchets

Axe 4

Inscrire les ressources locales au cœur des projets du territoire pour produire une énergie verte et conforter les filières locales

Action 13

Augmenter la part d'EnR Photovoltaïque dans le mix énergétique du territoire

Thèmes concernés :

- Production ENR
- Qualité de l'air
- Réduction des émissions de GES

Contexte et descriptif de l'action

L'énergie solaire photovoltaïque a été clairement identifiée comme une solution idéale à long terme, et donc un axe de développement prioritaire dès aujourd'hui.

Les collectivités territoriales, comme la COR, ont un rôle majeur à jouer dans la promotion de la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. En plus de traduire les engagements nationaux pour cette filière sur leur terrain, leurs responsabilités vont au-delà car le développement local de cette filière doit s'accompagner d'une réflexion globale sur le territoire et ses gisements, et sur l'implication des différents acteurs locaux comme les consommateurs d'énergie.

De plus, les collectivités territoriales disposent d'un important patrimoine bâti dont certaines toitures et infrastructures peuvent être équipées de panneaux solaires photovoltaïques.

L'étude de potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire montre que le potentiel photovoltaïque est fort et l'ambition TEPOS réactualisée par le PCAET envisage que la production photovoltaïque couvrira 3% des besoins énergétiques en 2024, puis 7% en 2030 et 31% en 2050.

Cette mutation énergétique du territoire ne peut néanmoins se réaliser dans la mobilisation forte de tous les acteurs du territoire, tels que les citoyens, les entreprises, les agriculteurs et les associations. Il est donc essentiel de sensibiliser puis mobiliser ces acteurs pour faire émerger et structurer un ou des groupes porteurs, qui pourront alors démultiplier et massifier les projets initiés par la COR.

Le plan d'action du PCAET permettra de poursuivre la dynamique forte lancée en 2018 et les objectifs validés de la COR, à savoir :

1. L'ensemble du territoire connaît le photovoltaïque
2. Faire connaître les possibilités d'implication dans le développement du photovoltaïque aux acteurs concernés et intéressés
3. Rendre simple la réalisation d'un projet PV - Lever les freins techniques
4. Transformer les kWc en kWh – assurer la production de la puissance installée

13.1 Animer la stratégie, communiquer et sensibiliser auprès du plus grand nombre

Maitre d'ouvrage	COR et ses partenaires
Partenaires	Tous les partenaires
Calendrier	Constant jusqu'en 2024
Moyens	Temps agents (animateur EnR) + prestation d'études et de communication
Objectifs	Le déploiement massif du photovoltaïque est un objectif important de la COR. Pour y arriver, il est nécessaire qu'elle y consacre un temps d'animation important pour piloter la stratégie d'une part mais aussi pour mettre en œuvre techniquement les projets sur le patrimoine public d'autre part.

	Par ailleurs, la communication et la sensibilisation joueront un rôle important pour apporter une connaissance de base sur l'ensemble du territoire : presse et bulletins municipaux, réunions publiques, visites de sites...
--	---

13.2	Utiliser le patrimoine public comme vitrine de sites photovoltaïques exemplaires
Maitre d'ouvrage	COR et ses Communes
Partenaires	HESPUL, Plateforme de rénovation/Agence locale de Maitrise de l'énergie
Calendrier	2018 à 2020
Moyens	Entre 500 000 € et 1 M€/an pour l'investissement
Objectifs	La COR a identifiée et lance rapidement des premières réalisations photovoltaïques : 15 projets sur 2018 et une 20ème en opportunité pour 2019. Massifier le PV sur le patrimoine public (Communes, Département, Région etc...) Recensement des bâtiments publics pour une mise à disposition des toitures pour un tiers investisseurs (COR, SAS, SYDER, développeurs, ...). Les enjeux paysagers et patrimoniaux seront également respectés et des échanges avec les ABF seront réalisés.

13.3	Mobiliser les propriétaires et faciliter la mise à disposition des toitures
Maitre d'ouvrage	COR et HESPUL
Partenaires	Association CORASOL, clubs d'entreprises, chambre d'agriculture
Calendrier	Cadastre solaire : Eté 2018 - fin 2018 Livret de recommandation : 2018-2019 Mise en relation : évènements 2019-2020 éventuellement reconductible
Moyens	Cadastre : 25k€ - Financé à 80% TEPCV Communication/évènement : temps humain + budgets à définir
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadastre solaire : Communiquer, apporter une connaissance de base sur le photovoltaïque à l'ensemble du territoire. Une seconde phase fin 2018 permettra d'ajouter un module "réseaux électriques". Développement également de l'outil sur le SIG de la COR (Objectif: base d'échanges avec ENEDIS pour programmer les investissements sur les réseaux de la COR) ➤ Mise en relation : Organiser une manifestation rassemblant des propriétaires de toitures ou parkings (industriels et agriculteurs du territoire) et des développeurs photovoltaïques pour partager des retours d'expériences (ADMAJORIS et projet agricole par exemple) et organiser du speed dating ou un espace d'échange Un portefeuille de projets sur la base du cadastre solaire peut être élaboré incluant les bâtiments agricoles. ➤ Mobilisation du monde économique Un axe spécifique à destination des entreprises sera réalisé afin de cibler des grandes surfaces de toiture et faciliter le développement des projets. Cet accompagnement devra se systématiser par un accompagnement lors de la phase de conception de nouveaux bâtiments pour intégrer le photovoltaïque au plus tôt. ➤ Livret de recommandation Donner toutes les clés aux propriétaires de toitures pour bien comprendre leurs droits et devoirs lors de la signature d'un bail ou d'une mise à disposition de toiture ou d'un Parking. La COR s'appuiera sur des relais tels que les communes, les clubs d'entreprises, la chambre d'Agriculture, la CCI, la CMA, la CAPEB, BTP, sociétés investissements...

13.4	Développement du Photovoltaïque Agricole
Maitre d'ouvrage	Chambre d'Agriculture du Rhône
Partenaires	COR, CORASOL
Calendrier	2018
Moyens	à définir annuellement - 2018: 40k€ (sur le beaujolais Vert: CCSB)
Objectifs	<p>Permettre d'identifier les potentiels de développement de l'énergie photovoltaïque (agricoles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, localiser, qualifier les potentiels de développement via la réalisation d'entretien individuel et d'une mobilisation active des exploitants agricole des deux territoires: Mise en œuvre d'une communication spécifique/ Pré-repérage cartographique / Visite sur site ; qualification technique des projets et échange avec les exploitants sur leur souhait de développement (individuel, collectif, investisseur, locataire, etc.) - Pré-qualifier les projets en auto-consommation par la pose d'un appareillage sur les exploitations intéressées et l'analyse des consommations relevées. - Traiter les données récoltées et identifier des typologies de porteur de projet - Construire avec les porteurs de projet les scénarios de développement de projet par typologie en indiquant les facteurs de réussite ou d'échec des futures installations. <p>Le développement sera réalisé en priorité sur les bâtiments existants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de nouveaux bâtiments agricoles avec couverture photovoltaïque neufs fera l'objet d'une analyse pour justifier du besoin (hauteur du bâtiment, nécessité de stockage, ...) avec intégration des aspects paysagers et environnementaux (consommation d'espace, continuité écologique, ...) - Le développement de bâtiments agricoles neufs se fera en priorité sur des terrains non utilisable pour l'agriculture et sans impact sur le milieu naturel. L'enjeu consommation d'espace sera intégré

13.5	Développer des outils territoriaux pour financer les projets d'énergies renouvelables (citoyens, collectivités et privés)
Maitre d'ouvrage	HESPUL - COR
Partenaires	ADEME, CORASOL
Calendrier	2018-2019
Moyens	20 000€ (déjà engagé dans mission d'AMO COOPAWATT) financé à 80% TEP CV
Objectifs	<p>Création d'une société territoriale avec un investissement local pour le développement de projets photovoltaïques.</p> <p>La création d'une société citoyenne est en cours (CORASOL) avec l'animation de COOPAWATT. Une fois cette société en vitesse de croisière, il s'agira de voir, avec elle (ou potentiellement d'autres structures locales), la possibilité de faire naître une SEM ou SAS avec la caisse des dépôts ayant une force d'investissement beaucoup plus importante et permettant de porter des projets plus gros pour répondre aux ambitions EnR du territoire.</p>

13.6	Faciliter les relations avec les installateurs et mutualiser les outils de suivi et de maintenance
Maitre d'ouvrage	COR - HESPUL
Partenaires	Installateurs, syndicats professionnels, communes
Calendrier	2018-2019
Moyens	Temps agents + à définir

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recensement des installateurs : Ajouter une rubrique « photovoltaïque » à l'annuaire des pro du territoire Les acteurs du territoire attirent l'attention sur la vérification de la qualité des installateurs référencés. Néanmoins il apparaît primordial d'avoir une liste d'installateur du territoire et des territoires limitrophes sur lesquels il est possible de s'appuyer. ➤ Rédiger un cahier des charges type que les communes pourront utiliser si elles souhaitent faire installer du photovoltaïque sur leurs toitures en fonds propres ➤ Mettre en place un outil centralisé pour le suivi de production des installations photovoltaïque (et autre énergies). Cette solution permet d'assurer que les sites sont surveillés, de recenser la production ENR du territoire et de communiquer sur celle-ci. Volonté du territoire d'avoir un outil centralisé d'exploitation mis en place dès la >n de l'année pour l'ensemble des installations en maîtrise d'ouvrage COR puis que l'ensemble des installations du territoire l'intègre petit à petit. ➤ Avoir un contrat de maintenance négocié sur l'ensemble du territoire pour permettre de baisser les prix de la maintenance et de créer de l'emploi durable sur le territoire
-----------	--

13.7	Lever les freins à l'installation de panneaux photovoltaïques liés à l'urbanisme en zone bâtie et préserver les espaces agricoles et forestiers
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	ABF, HESPUL, CAUE69, DDT
Calendrier	2018-2019
Moyens	Temps agents + à définir
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Initier un dialogue avec les ABF pour les sensibiliser au photovoltaïque et connaître leurs préconisations architecturales. Trouver des compromis entre l'optimum économique et les exigences patrimoniales. Anticiper chaque projet photovoltaïque en zone ABF par un rendez-vous avec le CAUE (permanence une fois par mois sur le territoire de la COR). Ce rendez-vous permet au CAUE de données des préconisations de mise en œuvre et le CAUE envoie une note au ABF ce qui permet une discussion entre architecte et ajoute du poids et du sérieux au projet photovoltaïque. Le CAUE se propose aussi d'être médiateur en cas de refus d'un projet par les ABF pour chercher un terrain d'entente sans pénaliser la rentabilité du projet et sans dégrader le paysage. "Travailler ensemble : lever les freins techniques et Faciliter la réalisation de projets photovoltaïques ➤ Veiller à ce que les documents d'urbanisme existants et ceux en construction favorisent, ou à minima n'empêchent pas, l'installation de photovoltaïque sur les bâtiments. Cet objectif relève de l'axe 1 et des actions 1.1 « élaborer un document de planification de type PLUIH et 1.2 « réalisation d'un schéma directeur EnR ». En contrepartie l'objectif de développement du photovoltaïque doit se faire en préservant les zones agricoles et forestières et doit concerner principalement les zones déjà artificialisées (bâtiments et parking). Il ne doit plus exister de documents qui empêchent le photovoltaïque d'ici 2025, ce sont les délais règlementaire de révision des documents d'urbanismes.

Axe 4

Inscrire les ressources locales au cœur des projets du territoire pour produire une énergie verte et conforter les filières locales

Action 14

Augmenter la part d'EnR Méthanisation dans le mix énergétique du territoire

Thèmes concernés :

- Production ENR
- Réduction des émissions de GES

Contexte et descriptif de l'action

La COR et la Chambre d'Agriculture ont conduit en 2012 une étude de potentiel de méthanisation agricole sur le territoire (en France, l'injection dans les réseaux de gaz est possible depuis 2012 – à la fin de cette première étude). Cette étude a permis d'identifier les gisements agricoles du territoire, de les cartographier et de les croiser avec des besoins de chaleurs des entreprises du territoire principalement localisés dans les zones industrielles et la possibilité d'injecter du biométhane sur le réseau de distribution. Cette étude montre que le territoire dispose d'un gisement agricole méthanisable à fort potentiel (effluents vaches laitières, vaches allaitantes, ovins, caprins ; Élevages supérieurs à 30 UGB).

En 2013, dans le cadre de l'étude de potentiels en énergies renouvelables les potentiels de « déchets » valorisables par la méthanisation en plus des intrants agricoles préalablement étudiés ont à leur tour été estimés, à savoir : Les déchets des entreprises (IAA) ; Les déchets de la restauration hors foyer (RHF) ; les établissements scolaires et sanitaires ; Les boues de stations d'épuration (STEP) ; Les déchets verts (DV) ; La fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM). Il faut souligner que les trois dernières catégories de « déchets » représentent un coût important pour la collectivité et poseront une réelle problématique de traitement dans les années futures.

La synthèse globale des gisements d'énergies renouvelables de l'étude (le mix énergétique) démontre que la production électrique n'est pas spécialement un problème, les gisements en la matière sont conséquents (photovoltaïque, éolien...). Les problèmes seront plus difficiles à résoudre sur la disponibilité de carburant (pour les véhicules) et de chaleur.

La stratégie de la COR est donc d'utiliser prioritairement le biogaz en injection dans le réseau, afin de satisfaire ces besoins. Le recours à la cogénération devra dans l'idéal se cantonner aux projets situés dans les zones sans accès au réseau gaz ou les zones avec un important besoin de chaleur à proximité. Cette stratégie a été validée par la COR et la chambre d'agriculture, et a permis d'étudier, en amont de l'accompagnement de « petits » projets de méthanisation en cogénération, la faisabilité d'implanter une unité de méthanisation « territoriale » (de grande ampleur). En effet, un projet territorial permet de réunir un maximum d'acteurs (collectivités, agriculteurs, entreprises, citoyens...), de traiter un maximum de « déchets » et d'envisager la mise en place d'un poste d'injection de biogaz dans les réseaux. Un tel projet permet également de limiter la concurrence entre projets en matière d'apports de matière méthanisable.

Il ne s'agit pas uniquement de baisser les GES, mais de manière générale de limiter « la dépendance » de notre territoire et notre vulnérabilité face aux hausses des coûts de l'énergie. De ce fait, l'électricité produite par des panneaux solaire ou des éoliennes et la chaleur pour les bâtiments par des chaufferies bois. Il manque la production de GAZ que seule la méthanisation est capable de produire (soit pour injecter dans le réseau soit pour les véhicules dans un futur un peu plus éloigné).

14.1	Développer des projets de méthanisation territoriale
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Chambre d'Agriculture du Rhône, Agriculteurs, communes, entreprises agro-alimentaires, services de l'Etat, ADEME
Calendrier	Premières études d'opportunité réalisées en 2015 - 1er projet en phase d'AMO (Thizy les Bourgs) - Phase construction prévue pour fin 2020
Moyens	Budget d'études en cours: 170 k€ - Budget prévisionnel investissement: 4,5M€ Temps humain COR et Chambre d'Agriculture
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faire émerger un premier projet de méthanisation territoriale • Augmenter la part d'EnR dans le mix énergétique du territoire • Développer le vecteur « Gaz renouvelable » • Mobiliser le monde agricole et économique dans la gestion locale des effluents/déchets <p>La COR veillera aux intérêts du territoire dans les différents projets à la fois en croisant les enjeux : nuisances olfactives, éloignement, études spécifiques, concertation et acceptabilité des projets vis-à-vis des riverains, les risques technologiques (gaz), les émissions de GES liées aux transports des intrants et du digestat, la valorisation des boues de STEP, réduction des déchets à la source etc...</p> <p>La COR veillera également à la cohérence territoriale et énergétique des projets : pas de concurrence entre projets, valorisation des déchets, pas de concurrence avec l'alimentation animale (culture énergétique dédiée)</p>

14.2 12.6	Soutenir les projets de méthanisations à la ferme
Maitre d'ouvrage	COR, Chambre d'agriculture
Partenaires	Service de l'Etat, ADEME
Calendrier	Constant
Moyens	Temps d'agents et partenariat avec la Chambre d'agriculture
Objectifs	<p>2 projets privés en cours de développement en 2018 – 1 PC déposé. Plusieurs projets en étude. Positionnement de « facilitateur » auprès des acteurs institutionnels (service de l'Etat, Ademe, Région...), économiques et techniques.</p> <p>Positionnement financier études : à programmer annuellement (sollicitations) Aide ADEME 70%</p> <p>La COR veillera aux intérêts du territoire dans les différents projets à la fois en croisant les enjeux : nuisances olfactives, éloignement, études spécifiques, concertation et acceptabilité des projets vis-à-vis des riverains etc...</p> <p>La COR veillera également à la cohérence territoriale et énergétique des projets : pas de concurrence entre projets, valorisation des déchets, pas de concurrence avec l'alimentation animale (culture énergétique dédiée)</p> <p>Positionnement financier investissement : « Aides locales déduites » pour les financeurs mobilisables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la part d'EnR dans le mix énergétique du territoire • Développer le vecteur « Gaz renouvelable » • Mobiliser le monde agricole et économique dans la gestion locale des effluents/déchets

14.3	Effectuer une veille réglementaire et technique sur la méthanisation (transport du biométhane/ Collecte des IAA...)
Maitre d'ouvrage	COR - Chambre d'Agriculture
Partenaires	Territoires extérieurs, réseaux professionnels
Calendrier	Constant
Moyens	Temps d'agent et partenariat
Objectifs	<p>Le développement de la méthanisation reste récent en France. La COR, par la typologie de son territoire, rencontre, tout comme d'autres territoires ruraux, des difficultés d'équilibres économiques dans le développement de ses projets.</p> <p>Ces difficultés sont dues: à un périmètre vaste, des difficultés de collecte des matières non agricole (industrie agroalimentaire, grande surface...), les distances entre les exploitations agricoles...</p> <p>Il est donc primordial d'effectuer une veille sur plusieurs sujets: réglementation ICPE, réglementation sur le tri et la valorisation des déchets (nouvelles obligations?), sur les expérimentations conduites sur le transport du biométhane sur un site d'injection mutualisé, sur la santé en lien avec le gaz produit, sur les nuisances olfactives et les risques technologiques etc...</p>

Axe 4

Inscrire les ressources locales au cœur des projets du territoire pour produire une énergie verte et conforter les filières locales

Action 15

Augmenter la part d'EnR Eolien dans le mix énergétique du territoire

Thèmes concernés :

- Production ENR
- Réduction des émissions de GES

Contexte et descriptif de l'action

Dans le cadre de la stratégie le gisement éolien tient une place non négligeable puisqu'il est en 3ème position dans l'étude de potentiels en énergies renouvelables après le bois et le solaire photovoltaïque. Le potentiel éolien « mathématique et physique » retenu dans le cadre de l'ambition EnR de la COR a été conforté par l'ex Schéma de développement éolien. Des sites précis avaient donc été identifiés. Les zones identifiées comme propices au Nord du territoire, ont soulevé (avant la naissance de l'ambition TEPos) une importante confrontation locale renforcée par des réseaux militants nationaux. Une seconde zone favorable au sud-ouest de la COR, avait aussi été identifiée mais semble aussi à l'arrêt.

En 2011, EDF Energies Nouvelles a commencé à s'intéresser au potentiel éolien du Centre-Est du territoire. Les premières études conduites ont montré la faisabilité d'implanter de 8 à 16 mâts répartis sur les communes de Valsonne et Ronno. Ce premier projet fut annulé suite au refus de la commune de Ronno concernant l'implantation des mâts sur le périmètre communal.

Face à cette opposition, EDF En a repris les études d'implantation et redéfini un nouveau projet fin 2015 présentant cette fois-ci un projet plus dense utilisant moins d'espace (4 éoliennes) avec des impacts paysagers minimisés comme demandé par la Mairie de Valsonne. Le projet s'est révélé sans impact pour la réserve de chasse et les mesures compensatoires ont été revues à la hausse. Par ailleurs, le projet a fait l'objet d'une concertation sans faille. Mais ces modifications génèrent une production moins importante (moins de mâts et lieux d'implantation moins productifs).

En 2017, Le projet consiste à l'installation de quatre turbines d'une puissance unitaire de 2 MW, la production électrique estimée du projet équivaut à la consommation électrique annuelle de 6 000 foyers (source : ADEME), soit près de 26% de la population de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

De fait, la COR et la Commune de Valsonne, accompagnées du fonds Régional OSER, ont sollicité EDF Energies Nouvelles afin d'accéder au capital de la Société créée pour porter le projet avec la SAS « Parc éolien du Beaujolais Vert ».

Dans un même temps, afin de poursuivre la concertation en œuvre depuis plusieurs années, la COR a sollicité EDF EN afin de réaliser une action de financement participatif pour permettre à l'épargne locale d'investir dans ce projet Eolien.

Par la mise en place d'un financement participatif, la COR et la Commune de Valsonne ont souhaité que les habitants puissent être parties prenantes de ce projet de développement local. L'opération a débutée le 15 juillet 2017 et s'est terminée fin août. L'objectif était de récolter 100 000 €. Le succès a été tel que l'objectif a dû être revu à la hausse atteignant 150 000 €. L'objectif de l'opération, a été atteint une semaine avant la date de clôture de l'opération, le 31 août, grâce à des prêts oscillants entre 50€ et 5.000€. La période estivale a été marquée par une forte mobilisation des Rhodaniens, en effet 100% des 150 000 € collectés ont été prêtés au sein du département du Rhône ! 87% sont des habitants de la COR.

Compte-tenu des délais de réalisation d'un parc éolien et des contraintes en matière d'urbanisme, la période 2018-2024 permettra l'aboutissement de ce projet éolien uniquement. Un deuxième parc de 6 éoliennes pourra voir le jour sur la période 2024-2030 mais sera donc en étude dès le PCAET actuel. D'ici 2050, le territoire escompte l'implantation de 10 nouvelles éoliennes.

15.1	Soutenir les projets éoliens et veiller aux intérêts du territoire	
Maitre d'ouvrage	Communes - COR	
Partenaires	Services de l'Etat, développeurs	
Calendrier	Constant	
Moyens	à définir	
Objectifs	<p>En cohérence avec les enjeux écologiques et les corridors écologiques (terrestre et aériens) de la Trame Verte et Bleue, il s'agira de soutenir les projets éoliens cohérents avec l'ambition du territoire, alliant production du renouvelable, valorisation des espaces et des paysages et pédagogie.</p> <p>faciliter le déploiement du projet et veiller aux intérêts du territoire : mise en relation des acteurs (acteurs du bâtiment, de la forêt, randonnées...), optimisation des mesures compensatoires pour la COR comme pour la commune de Valsonne (quai pour les forestiers, outils de randonnée, marquages..., obtenir une prise de capital locale (collectivités, citoyens...).</p> <p>Le développement ne sera pas réalisé dans ou à proximité de zone natura 2000 et les continuités écologiques entres ces zones ne seront pas impactées.</p>	

15.2	Soutenir et accompagner le développement du Parc Eolien de la SAS Beaujolais Vert	
Maitre d'ouvrage	EDF Energies Nouvelles - Valsonne - COR - Fonds Régional OSER	
Partenaires	Services de l'Etat	
Calendrier	2018-2020	
Moyens	à définir - Prise de CAPITAL estimé à 150k€	
Objectifs	Soutenir et accompagner le développement du parc éolien porté par EDF En sur la commune de Valsonne pour faciliter sa réalisation et veiller aux intérêts du territoire dans le projet: Sensibilisation, communication, mise en réseau des acteurs...).	

Axe 4

Inscrire les ressources locales au cœur des projets du territoire pour produire une énergie verte et conforter les filières locales

Action 16

Augmenter la part d'EnR Hydraulique dans le mix énergétique du territoire

Thèmes concernés :

- Production ENR
- Réduction des émissions de GES

Contexte et descriptif de l'action

La COR ne dispose pas d'importants gisements hydrauliques. Les débits des cours d'eau sont majoritairement très faibles pour permettre la réalisation d'ouvrages hydro-électriques importants. Toutefois un potentiel existe sur de la micro-électricité (inf. à 100kW). Ce potentiel est toutefois contraint par des contraintes environnementales nombreuses susceptibles de bloquer la construction de nouveaux ouvrages.

Depuis l'engagement de la COR dans l'ambition TEPos, la priorité en terme de développement des EnR n'a pas été mise sur l'hydraulique. En effet, le faible potentiel de la COR doit encore être localisé pour être étudié plus finement.

Les tronçons présentant des puissances intéressantes ont été repérés : l'Azergues à Chambost Allières ainsi que quelques gisements non négligeable qui seraient disponibles du côté de Tarare/Pontcharra sur Turdine avec la Turdine (mais depuis, ce cours d'eau à fait l'objet d'un classement imposant une continuité écologique (transport sédimentaire ainsi que la libre circulation des poissons migrateurs) et donc des mesures adaptées dans le cas d'un projet hydroélectrique.

La création de tout nouvel ouvrage doit faire l'objet d'une demande d'autorisation. Dans les zones identifiées comme difficilement mobilisable, les contraintes environnementales du milieu laisse penser que l'obtention de l'autorisation administrative sera extrêmement difficile à obtenir. En revanche, la réhabilitation d'ouvrage peut bénéficier d'exceptions à ces demandes d'autorisation (fondée en titre, droit d'eau, règlement d'eau...)

Le cas des microcentrales hydroélectriques sur réseaux d'eau potable

Le principe consiste à installer une micro-turbine en dérivation au réducteur de pression existant (vanne monovar, détenteur, brise charge, etc.). En effet, entre le captage (source, prise d'eau, etc.) et le réseau de distribution de l'eau potable, le dénivelé est souvent important ce qui nécessite d'installer un réducteur de pression en pied de conduite. L'eau passera en priorité par la micro-turbine ce qui permettra de produire de l'énergie électrique tout en assurant la détente de l'eau. Certains types de micro-turbine sont conçus spécialement pour l'eau potable. Elles sont certifiées d'une Attestation de Conformité Sanitaire (ACS) délivrée par un laboratoire habilité par le Ministre chargé de la Santé. De manière plus générale, la microcentrale répond aux lignes directrices de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments d'octobre 2008.

Toutefois l'un des principaux réseaux d'eau potable de la COR est celui de Tarare, alimenté par le lac de Joux. Le réseau séparant le lac et la station de traitement d'eau de Tarare présente une dénivelée d'environ 50 m, et fait transiter en moyenne 3600 m³/j. Le productible maximal à attendre serait d'environ 150 MWh électrique par an, soit la consommation électrique (hors chauffage) de 50 logements.

16.1	Etudier finement le potentiel hydraulique sur les réseaux d'eau potable
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	EDF
Calendrier	2019-2020
Moyens	à définir
Objectifs	<p>L'intégration de micro-centrales sur les réseaux d'eau présente également un intérêt économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'investissement est souvent réduit par l'utilisation d'infrastructures existantes (prise d'eau, conduite, local technique, etc.) • Les études amont et les travaux peuvent bénéficier de subventions • L'électricité produite est vendue à EDF dans le cadre de l'obligation d'achat pour les énergies renouvelables à un tarif qui permet d'obtenir des temps de retour sur investissement courts. • Les réseaux étant publics, ce type d'installations permet d'augmenter les ressources des collectivités. <p>Les données SIG disponibles sur les réseaux ne permettent malheureusement pas d'aboutir à un calcul de potentiel énergétique. Il s'agira donc de conduire des études-actions sur les réseaux les plus importants de la COR le potentiel qu'elles représentent.</p>

16.2	Développer des ouvrages micro-hydraulique
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaire	EDF
Calendrier	2020-2024
Moyens	à définir en fonction du projet
Objectifs	<p>A l'issue des études opérationnelles (16.1), il s'agira de développer une première expérimentation afin de concrétiser un projet viable économiquement et d'en mesurer sa performance. L'objectif étant de pouvoir bénéficier d'un retour d'expérience afin de dupliquer les projets.</p>

Axe 4

Inscrire les ressources locales au cœur des projets du territoire pour produire une énergie verte et conforter les filières locales

Action 17

Préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et des zones humides

Thèmes concernés :

- Atténuation et adaptation au changement climatique

Contexte et descriptif de l'action

Le territoire de la COR est concerné par le SDAGE du Bassin Rhône Méditerranée, et par celui du Bassin Loire Bretagne. Chacun de ces deux SDAGE est entré en vigueur en décembre 2015 pour une durée de 5 ans (pour les années 2016 à 2021). Il établit un programme de mesures pour arrêter la dégradation de la qualité des eaux, et restaurer ainsi leur bon état. A noter que le territoire n'est pas couvert par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Au sein de ces bassins versants, plusieurs sous bassins versants se décomposent : celui de Rhins, Rodon et Tambouze, celui de la Vallée de l'Azergues et enfin celui de Brévenne Turdine. Chacun de ces bassins versants est géré par un syndicat de rivière dédié.

La COR a transféré à ces syndicats de rivières, sa compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Ces trois bassins versants disposent d'un contrat de rivière destiné à :

- Améliorer la qualité des cours d'eau via des actions autour de l'amélioration de l'assainissement (collectifs et non collectifs), limitation des pollutions d'origine industrielle et/ou agricole, de la réduction des produits phytosanitaires non agricoles
- Restaurer les milieux aquatiques via la protection des berges (restauration et entretien des boisements de berges), la restauration de la morphologie des cours d'eau, l'amélioration de la gestion des zones humides
- Adaptation des zones inondables, accompagnement des propriétaires pour limiter les conséquences d'une inondation, mise en place d'un plan de gestion en cas d'inondation,
- Optimiser la gestion quantitative raisonnée de l'eau en sensibilisant les industriels qui prélèvent les eaux pour leur procédé, et en instituant une vigilance accrue lors des périodes d'étiage,

L'Etat Initial de l'Environnement fait état d'eaux superficielles dont la qualité est variable du fait des pressions domestiques, agricoles, industrielles et routières et qui font l'objet d'étiages estivaux très marqués. Par ailleurs, le régime hydraulique et le relief marqué favorisent les crues rapides et violentes des cours d'eau. Sur ce point, la question des risques et de la gestion des eaux pluviales est prise en compte dans l'axe 1 du PCAET (planification, aménagement, construction...)

Par ailleurs, l'EIE identifie aussi l'enjeu de la dépendance du territoire en ce qui concerne l'alimentation en eau potable puisque la COR ne dispose quasiment pas de ressource en eaux souterraines.

Il apparaît donc que la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau est un enjeu majeur d'adaptation au changement climatique. Pour autant, le territoire est relativement démuné et n'a pas encore développé de scénarios prospectifs de gestion de la ressource en eau faute d'avoir véritablement pris en charge ce sujet sensible qui pose clairement la question des conflits d'usages (agriculture, industrie, résidentiel...). Il manque donc sur ce sujet une étude prospective sur la ressource en eau qui prenne en compte de façon l'évolution tendancielle ou à infléchir des différents usages (action 17.1).

En ce qui concerne la biodiversité, la COR est engagée dans différentes actions de gestion, de préservation, et de recensement (action 17.2).

17.1	Mener une étude prospective sur la gestion qualitative et quantitative de l'eau	
Maitre d'ouvrage	COR	
Partenaire	Agence de l'eau, syndicats de rivières, représentants des différents usagers	
Calendrier	2019-2020	
Moyens	Prestation externe en lien avec les démarche PLUI-H et l'étude prospective sur l'adaptation de l'agriculture (possibilité de regroupement)	
Objectifs	<p>Le programme LEADER a été conçu pour soutenir des projets permettant les changements de pratiques pour atténuer ou s'adapter au changement climatique. Pourtant, peu d'actions ont émergés sur le sujet de la ressource en eau, faute de consensus et de projet partagé.</p> <p>La question du conflit d'usage est latente et obère les capacités de projection collective sur ce sujet. Il est pourtant nécessaire de mieux appréhender cet enjeu à partir d'une analyse objective des scénarios futurs pour tracer une trajectoire dans laquelle tous les acteurs trouveront des possibilités d'adaptation et de maintien de leurs activités. Il s'agit donc de mettre en place une stratégie permettant de réduire les prélèvements et la dépendance à l'eau tout en améliorant la qualité et ce, pour tous les secteurs : résidentiel, agricole, industriel, tertiaire, ...</p> <p>Cette étude de définition d'une stratégie pourrait être menée conjointement de celle à mener sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique (cette dernière pouvant constituer l'un des volets ou un prolongement de cette étude plus globale)</p>	

17.2	Approfondir la connaissance et l'appropriation des enjeux liés à la biodiversité	
Maitre d'ouvrage	COR	
Partenaires	Conservatoire des Espaces Naturels	
Calendrier	2018-2024	
Moyens	Temps interne et prestation auprès du Conservatoire des Espaces Naturels	
Objectifs	<p>La COR est engagée en 2018 dans plusieurs actions avec le CEN de recensement et d'identification de sites à enjeux en matière de biodiversité.</p> <p>En premier lieu elle a mandaté le CEN pour réaliser un inventaire faunistique et floristique sur le site du Lac des Sapin, pour une mise en valeur à des fins pédagogiques et de préservation.</p> <p>Par ailleurs, elle a confié au CEN une mission d'identification des sites à enjeu du fait de leur valeur écologique ou de pressions spécifiques.</p> <p>Enfin, la COR met en place (zone humide des Monneries) ou participe (Landes du Beaujolais) à plusieurs plans de gestion d'espaces naturels sensibles.</p>	

Axe 5

Exemplarité de la COR, animation, communication, suivi et évaluation du PCAET

Action 18

Bilan Carbone et Démarche Cit'ergie

Thèmes concernés :

- Maitrise de l'énergie
- Production ENR
- Qualité de l'air
- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des émissions de GES

Contexte et descriptif de l'action

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, la COR a réalisé son bilan Carbone « Patrimoine et services » afin d'estimer l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au fonctionnement interne de la collectivité et aux services qu'elle procure à la population : fonctionnement des bâtiments, des infrastructures et des services assurés par la collectivité. Au-delà du volet réglementaire la COR a souhaitée prendre en compte l'ensemble des émissions indirectes, y compris celles qui ne sont pas associées à l'énergie et qui sont relativement importantes pour la COR.

Les résultats de ce premier Bilan Carbone-COR sont assez classiques compte-tenu de la taille de la collectivité et des compétences qu'elle possède.

Il a permis d'identifier trois enjeux majeurs : la gestion des déchets, les déplacements et l'énergie.

Ce plan d'action se décline en 4 thématiques :

- Les déchets : réduire les émissions liées au traitement et à la collecte des déchets
- L'énergie : Améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti et agir sur l'assainissement
- Les Déplacements : Améliorer la flotte de véhicule
- La sensibilisation et la communication : sensibiliser et motiver les agents de la COR et sensibiliser les habitants

En complément, la COR a décidé de s'engager dans une démarche de labellisation Cit'ergie avec le soutien de l'ADEME. La démarche est conduite dans une volonté d'intégration de Cit'ergie au PCAET.

L'intention de la COR est double :

- faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière d'efficacité énergétique et donc de lutte contre le changement climatique à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences
- s'engager dans un processus d'amélioration continue (le label est remis en jeu tous les 4 ans) conduit dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des services et directions de la collectivité.

Pour cela, la collectivité se fait accompagner par un conseiller Cit'ergie qui a réalisé un état des lieux détaillé, à renforcer son programme de politique énergétique sur 4 ans, à suivre sa mise en œuvre et, dès lors qu'elle satisfait aux exigences du label, à se présenter à un auditeur externe en vue de demander une nouvelle distinction Cit'ergie auprès de la Commission nationale du label. La COR a décidé de présenter une candidature en 2019.

Le bilan carbone et son plan d'action ainsi que la démarche Cit'ergie ont vocation à impliquer l'ensemble des services de la collectivité. Un certain nombre d'actions du PCAET sont liées au bilan carbone, à savoir :

- L'intégralité de l'action 8 : Réduire les déchets, mieux les valoriser et réduire l'impact de leur collecte et traitement
- L'intégralité de l'action 4 : Améliorer la performance énergétique des équipements publics : suivre les consommations énergétiques et planifier les investissements
- Les sous actions 7.2 à 7.5 de l'action 7 : Réduire, optimiser et limiter l'impact des déplacements motorisés et développer les pratiques alternatives de mobilité

D'autres actions spécifiques au bilan carbone constituent la fiche action 18, à savoir :

- Action 18.1- Mettre en place des critères climat air énergie dans les contrats des délégataires des STEP
- Action 18.2- Sensibiliser, mobiliser et motiver les agents de la COR

18.1	Mettre en place des critères climat air énergie dans les contrats des délégataires des STEP	
Maitre d'ouvrage	COR	
Partenaires	ADEME	
Calendrier	Constant	
Moyens	Moyens humains et prestations externes	
Objectifs	<p>Afin d'optimiser le fonctionnement énergétique des infrastructures de la COR (principaux émetteurs de GES « énergétique » : Piscine et STEP) ; il s'agira d'exiger des délégataires lors des avenants et des renouvellements des délégations des critères climat air énergie. Des objectifs et échéances de réduction devront être établit et clairement exigé.</p> <p>Les candidats devront alors prévoir des investissements rentables générant des économies d'énergies : turbine d'aération, automatisme associés, optimisation des pompes, gestion des heures de pointes, délestage de certains équipements, valorisation de l'énergie fatale, échangeur de chaleur, production d'électricité...)</p>	

18.2	Sensibiliser, mobiliser et motiver les agents de la COR	
Maitre d'ouvrage	COR	
Partenaires	ADEME	
Calendrier	2020	
Moyens	à définir	
Objectifs	<p>Les actions d'amélioration techniques ne sont pas suffisantes et doivent aller de pair avec le déploiement d'une communication et d'une sensibilisation afin de responsabiliser les agents et les usagers des différents sites (y compris les gestionnaires des sites).</p> <p>Cette animation transversale et interne qui pourrait toucher tous les thèmes du développement durable (déchet, déplacements...) n'a pas encore été mise en place et pourrait l'être d'ici 2020.</p>	

Axe 5**Exemplarité de la COR, animation, communication, suivi et évaluation du PCAET****Action
19****Ingénierie, Suivi et Animation****Contexte et descriptif de l'action**

En tant que collectivité territoriale, la COR se doit d'animer et de piloter la démarche climat air énergie de son territoire. Il s'agira à la fois d'animer le PCAET, son plan d'action et le réseau d'acteurs mobiliser pour assurer la bonne réussite des différents projets mais également d'assurer un suivi et une évaluation la plus fine possible afin de mesurer les impacts des actions conduites.

La transition énergétique est un axe de développement économique important pour la COR, comme développé au préalable. Ainsi, en tant que collectivité engagée dans l'innovation, la COR a su mettre en place ses dix dernières années une ingénierie financière importante permettant de réduire les coûts des projets (souvent innovants et encore pas assez compétitifs).

Afin de faciliter la réalisation du plan d'action PCAET et d'atteindre les objectifs chiffrés, ce travail doit être amplifiés.

19.1 Animer et suivre les politiques climats air énergie de la COR

Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	ADEME, DDT
Calendrier	Constant
Moyens	Temps humain et/ou budgets d'animation, de communication/évènements
Objectifs	<p>L'objectif sera d'animer le PCAET et son plan d'action afin de faciliter la réalisation des actions : groupe de travail thématique, comité de pilotage, comité technique, animation du conseil de développement...</p> <p>Le second objectif sera de suivre les réalisations du PCAET par l'intermédiaire des indicateurs de résultats : nombre de projet, économies d'énergies générées, réduction des émissions de GES, Puissance d'EnR installée etc...</p> <p>A minima, un bilan annuel sera réalisé.</p> <p>Un bilan à mi-parcours permettra sera réalisé afin d'évaluer le niveau de mise en œuvre des actions et des objectifs.</p> <p>Ce travail de suivi et d'évaluation permettra une évolution permanente des actions et outils d'interventions pour tenir les objectifs du PCAET.</p>

19.2 Développer et pérenniser une ingénierie financière facilitant la réalisation des projets

Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	ADEME, DDT
Calendrier	Constant
Moyens	Moyens humains et prestations externes
Objectifs	<p>Dès lors que des actions innovantes et exemplaires sont réalisées (du point de vue Climat Air et Energie mais également environnemental), des aides financières existent afin de soulager le plan de financement des projets et d'améliorer la rentabilité de ses derniers.</p> <p>Il s'agira de poursuivre l'ingénierie développée en pérennisant son fonctionnement et en assurant une veille : mobilisation des appels à projets ADEME, Région, EU, LEADER, Département, Caisse des Dépôts, Massif Central...</p> <p>L'expérience acquise depuis quelques années montrent que pour assurer la mobilisation des dispositifs financiers les plus intéressants il est important d'être prêt en amont de la publication de ce dernier avec une stratégie arrêtée et éventuellement des études réalisées.</p>

Axe 5**Exemplarité de la COR, animation, communication, suivi et évaluation du PCAET****Action 20****Communication, sensibilisation, éducation à l'environnement****Contexte et descriptif de l'action**

Pour faire face aux défis actuels et conduire une politique climat air énergie ambitieuse il est nécessaire de communiquer sur les enjeux, partager les éléments de diagnostics et sensibiliser les acteurs du territoire pour permettre la mobilisation de tous.

Il n'y a pas de « petites actions » si nous sommes 50 000 à le faire.

L'éducation à l'environnement pour le jeune public est une clef essentielle pour garantir une évolution positive des pratiques : la place de l'homme dans son environnement, ses impacts, et comment les limiter (tri, éco-gestes, déplacement doux etc...)

La transition énergétique, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique implique le développement de nouvelles activités (le plus souvent existantes historiquement mais oubliées).

Le développement de ses nouvelles activités peut interagir avec de nombreux acteurs locaux et générer beaucoup d'attention. Que ce soit dans un projet d'aménagement urbain, d'habitat ou d'EnR, il est nécessaire de communiquer et d'expliquer le projet pour générer une adhésion et créer un effet « boule de neige » pour donner envie à d'autres de poursuivre.

La question est souvent la même : à quel moment communiquer ?

Les actions d'éducatives à l'environnement, de communication et de sensibilisation au respect de l'environnement, à la biodiversité, à l'énergie (...) doivent être menées de manière constantes afin d'obtenir des résultats concrets.

Plus particulièrement sur les énergies renouvelables, en particulier l'éolien et la méthanisation, la concertation est un point clef trop souvent sous-estimé. Par principe vertueux pour l'environnement, les EnR induisent, quelle que soit la perception positive ou négative, des changements sur le territoire et des interactions entre acteurs.

Alors que la plupart des porteurs de projets hésitent à communiquer, le fait d'informer et la capacité de dialoguer peuvent pourtant contribuer à faire comprendre les démarches.

Encore plus importante pour les projets territoriaux de grandes ampleurs, la concertation est un outil essentiel.

20.1	Communiquer et sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux du PCAET
Maître d'ouvrage	COR
Partenaires	Tous les partenaires du PCAET
Calendrier	Constant
Moyens	Temps humain et/ou budgets d'animation, de communication/événements
Objectifs	<p>L'objectif est de communiquer et sensibiliser sur les enjeux du PCAET et plus particulièrement expliquer pourquoi la transition énergétique doit s'opérer sur les territoires, en particuliers les territoires à dominance rural comme la COR.</p> <p>Une communication constante et organisée (par thématique ou globale) facilitera la compréhension de tous et l'adhésion des acteurs du territoire.</p> <p>Des outils de communications seront réalisés et adapté en fonction des cibles et des opportunités de développement: site internet, fiche projet, synthèse des diagnostics et des enjeux, participation à des événements, spots radios...</p> <p>Les acteurs du territoire devront comprendre les enjeux pour s'en emparer et agir dans leur quotidien.</p>

21.2	Animation et éducation à l'environnement
Maitre d'ouvrage	COR et partenaires associés
Partenaires	Communes, éducation nationale, SMB/Geopark
Calendrier	Constant
Moyens	Moyens humains et prestations externes
Objectifs	<p>Il s'agira de réaliser chaque année des animations et évènements en fonction des opportunités : Semaine Eu du développement durable, de la réduction des déchets, de la forêt, concours « climat dans nos assiettes », défi « familles à énergie positive », présence dans les salons et marchés locaux etc...</p> <p>Un des objectifs important de cette fiche action sera de positionner la COR et ses partenaires pour structurer des actions d'éducatons à l'environnement auprès des jeunes publics et de développer des outils opérationnels en coordination avec l'éducation nationale (cahier de l'environnement, outils pédagogiques, maquettes, jeux...)</p>

21.3	Concertation dans les projets d'aménagement et d'EnR
Maitre d'ouvrage	COR
Partenaires	Communes, services de l'Etat...
Calendrier	Constant
Moyens	A définir en fonction de chacun des projets
Objectifs	<p>Le développement des énergies renouvelables : la nécessité d'une approche intégrée Tout projet d'énergie renouvelable doit s'inscrire dans des démarches de territoire et en parallèle de plans d'actions et schémas visant à réduire les consommations d'énergie. Ces projets doivent faire l'objet de véritables processus de concertation, fondant une appropriation territoriale indispensable pour en améliorer l'élaboration. La mise en place d'une planification au niveau des territoires et la prise en compte des enjeux de préservation de biodiversité sont les meilleurs moyens d'éviter les contentieux et de consolider les filières.</p> <p>Plus les projets seront planifiés en amont plus la concertation pourra être anticipée.</p> <p>La concertation est un sujet vaste pour laquelle la COR est en train de monter en compétence grâce à des professionnels du sujet. Ce retour d'expérience sur les premiers projets sera capitalisé afin de bénéficier aux autres.</p> <p>L'objectif final est de faciliter la réalisation de projets territoriaux de grande ampleur pour favoriser l'adhésion du plus grand nombre.</p>